



LA CRISE IVOIRIENNE

DE LA TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT
AU GOUVERNEMENT
DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Claudio Gramizzi

avec la collaboration de
Matthieu Damian

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)

rue Van Hoorde, 33
B-1030 Bruxelles

Tél.: (32.2) 241.84.20

Fax: (32.2) 245.19.33

E-mail: admi@grip.org

Website: www.grip.org

Sommaire

Introduction	5
1. Bref historique du pays et contexte à la veille du 18 septembre 2002	7
Tableau 1 : La Côte-d'Ivoire en quelques chiffres	8
2. La tentative de coup d'Etat du 18 septembre	10
2.1 Les faits	10
2.2 Les rebelles, qui sont-ils et que revendiquent-ils ?	11
2.3 Bilan des affrontements	13
3. Les réactions à la situation de crise	15
3.1 Au sein de la société ivoirienne	15
3.2 Au sein de la communauté internationale	16
3.2.1 Dans la sous-région	16
<i>Une crise nationale à connotation régionale</i>	17
3.2.2 Sur le plan international	17
4. Le comportement des deux parties	19
4.1 Les rebelles	19
4.1.1 Le MPC	19
4.1.2 Les rebelles de l'ouest (MJP et MPIGO)	19
4.2 L'armée loyaliste	19
4.3 Les forces de l'ordre	20
5. La médiation de la CEDEAO	21
5.1 La signature du cessez-le-feu	21
5.2 Les négociations de Lomé	21
5.3 En marge des discussions de Lomé	21
6. La position de la France	23
<i>La politique africaine de la France est-elle à la mesure de ses ambition ?</i>	24
7. Les accords de Marcoussis et Kléber	25
7.1 Contexte général et contenu des Accords	25
7.2 Analyse des points de l'Accord et remarques	26
8. Les réactions aux Accords en Côte-d'Ivoire	31
8.1 Au sein de la société	31
8.2 Au sein de la classe politique ivoirienne	32
8.3 Au sein de l'armée ivoirienne	33
8.4 Au sein de la rébellion	33
9. L'attitude du pouvoir ivoirien	35
10. Nomination du gouvernement de réconciliation nationale	37

11. Conclusions	40
<i>Des questions qui demeurent, des réponses qui s'imposent</i>	41
Annexe 1. Les accords de Linas-Marcoussis	42
Annexe 2. Annexe des accords de Linas-Marcoussis	43
Annexe 3. Les accords d'Accra	45

Introduction

Depuis le coup d'Etat du 24 décembre 1999 et la période de violence qui suivit, les signaux encourageants semblaient se succéder, laissant entrevoir la fin de l'instabilité. Mais la Côte-d'Ivoire a plongé à nouveau dans une crise profonde.

Née dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002 comme une simple mutinerie, la rébellion armée qui secoue toute la sous-région présente des contours qui demeurent, encore à ce jour, flous et indéfinis.

L'objectif de ce rapport est tout d'abord de décrire les événements qui ont déchiré ce pays, depuis l'éclatement de la crise jusqu'au 13 mars 2003, jour où s'est tenue la première session du Conseil des ministres du gouvernement de réconciliation nationale issu des Accords de paix signés le 24 janvier 2003 lors de la Table ronde de Marcoussis.

Nous tenterons également, dans la mesure du possible, d'esquisser un profil des rebelles ainsi qu'un premier bilan de six mois de combats. Il faudra inévitablement considérer celui-ci comme non définitif, les informations disponibles sur la situation dans la partie du territoire sous contrôle de la rébellion étant souvent incomplètes. Pour tenter de mieux comprendre la situation qui règne sur le terrain, nous consacrerons également un chapitre de cette étude au comportement des différents acteurs qui ont pris part aux combats et aux réactions engendrées par ce conflit au sein de la population ivoirienne.

Compte tenu de l'importance de la Côte-d'Ivoire dans les équilibres régionaux et des liens privilégiés qu'elle entretient avec l'ancienne puissance coloniale française, nous nous intéresserons aussi aux réactions et aux initiatives pour résoudre le conflit enregistrées au courant de ces six derniers mois, tant au niveau de l'Afrique occidentale que de la

communauté internationale, avec une attention particulière pour le rôle joué par Paris. Dans ce cadre, nous analyserons avec attention le contenu des textes de l'Accord de Marcoussis, véritable tournant dans l'évolution de la crise, en cherchant à prévoir les conséquences directes de leur application.

Dans la conclusion, nous nous concentrerons essentiellement sur les événements qui ont suivi la signature de ces Accords en passant en revue les réactions enregistrées au sein de la société ivoirienne, du pouvoir, de l'armée loyaliste, des forces de l'ordre et des mouvements rebelles.

Enfin, nous verrons dans quel cadre et suivant quelles étapes la nomination du gouvernement de réconciliation nationale a été possible. Notre étude se conclut ainsi, d'un point de vue chronologique, à la première réunion des Ministres dudit gouvernement, le 13 mars 2003.

Si nous nous sommes attardés davantage sur la situation dans la partie du territoire sous contrôle gouvernemental et sur le comportement des forces loyalistes, cela ne tient pas d'un choix précis de notre part, ni encore moins d'une tentative délibérée de condamnation du pouvoir institutionnel de M. Gbagbo, mais simplement d'une plus grande disponibilité de sources d'information et de documents. De plus, si nous avons formulé des critiques à l'égard du gouvernement ivoirien dans sa gestion de la crise et émis des réserves quant aux choix qu'il a adoptés, nous n'entendons nullement justifier la prise des armes comme option politique ni cautionner les crimes commis par la rébellion armée.

Soulignons enfin que notre étude a pris fin à la date du 19 mars 2003, alors que la crise sur le terrain ne s'était pas encore définitivement résorbée et que plusieurs scénarios restaient envisageables.



Source: Site internet RFI-Radio France International - [http : www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)

1. Bref historique du pays et contexte local à la veille du 18 septembre 2002

La Côte-d'Ivoire avait entamé son histoire récente de manière à devenir rapidement un modèle de développement africain. Le père fondateur de la république, Félix Houphouët-Boigny, avait réussi à gérer sagement le pouvoir quasi absolu qu'il détenait tout en préservant l'équilibre subtil entre les différents groupes de la soixantaine d'ethnies qui peuplent ce territoire de 322.460 km². A cette stabilité politique s'ajoutait un développement économique aux taux de croissance spectaculaires¹ qui reposait principalement sur la production et l'exportation de produits agricoles, essentiellement le cacao et le café. Ces résultats ne furent possibles qu'avec le concours d'une très forte immigration depuis les pays voisins d'une main-d'œuvre laborieuse et bon marché, encouragée par la stabilité du pays et la perspective de bénéficier de la maxime chère au Président selon laquelle la terre est propriété de celui qui la cultive.

C'est au début des années 90 que les premiers signes de faiblesse de ce système commencent à se manifester. En 1990, le régime du parti unique tombe suite au sommet franco-africain de La Baule², les plans d'ajustement structurel imposés par les bailleurs de fonds internationaux empêchent l'économie ivoirienne de bénéficier des conjonctures favorables sur les marchés des matières premières et les erreurs de gestion du trésor public apparaissent au grand jour, donnant lieu aux premières émeutes sur fond de revendications sociales. Pour faire face à ces problèmes d'ordre financier, le président Houphouët fait appel à Alassane Dramane Ouattara. Cet ancien cadre des institutions financières internationales, vice-directeur du FMI à la fin des années 80, musulman originaire du Nord, est nommé Premier Ministre.

Suite au décès d'Houphouët annoncé officiellement le 7 décembre 1993, une lutte pour l'accès au poste présidentiel se déclenche entre le Premier Ministre et le président de l'Assemblée nationale M. Henri Konan Bédié³ ; elle sera finalement remportée par le second en vertu d'une disposition constitutionnelle. Les tensions nées à cette occasion ne disparaîtront pas pour autant et

M. Ouattara finira par quitter le PDCI⁴ pour rejoindre l'opposition au sein du RDR⁵.

Entre-temps, la conjoncture économique devient défavorable à l'économie ivoirienne qui subit les contrecoups de la dévaluation de 50 % du franc CFA de 1994, contribuant à appauvrir une grande partie de la population. Les conditions sociales se dégradent, favorisant l'apparition de tensions entre les nombreuses communautés qui cohabitent avec des difficultés croissantes. L'élection présidentielle de 1995 introduit un nouvel élément de division : le concept d'« ivoirité ». Elaboré et théorisé par l'entourage de Bédié⁶, ce principe poursuit avant tout un but politique, celui de justifier l'exclusion de Ouattara de la course électorale en avançant des doutes quant à sa réelle nationalité ivoirienne. Les élections du 22 octobre qui consacrent la victoire de Bédié avec 95,25 % des voix se déroulent dans un climat tendu ; l'opposition opte en effet pour le boycott du scrutin et le chef de l'Etat-major de l'armée, le général Robert Guéï, est limogé suite à son refus d'étouffer de manière énergique les manifestations de protestation qui entourent l'échéance électorale.

Sur fond de préparation de la nouvelle échéance électorale et de tensions sociales croissantes, accentuées par la suspension de l'aide internationale en 1998 à la suite d'un scandale financier, la question de l'ivoirité s'amplifie, menant à des dérives xénophobes ; les accrochages entre les différentes communautés présentes sur le territoire national se multiplient et prennent des tournures parfois violentes⁷.

1. A titre d'exemple, entre 1970 et 1979 la Côte-d'Ivoire connut un taux de croissance annuel moyen du PIB de 6,7 %.

2. Une forme d'opposition, reléguée cependant à la clandestinité, existait déjà. Parmi les mouvements les plus importants figurait le Front populaire ivoirien (FPI) de l'actuel président Laurent Gbagbo, créé sur des bases maoïstes en 1982.

3. Issu du groupe ethnique baoulé (famille des Akan), Bédié était un proche du président Houphouët-Boigny.

4. Parti démocratique de Côte-d'Ivoire : il s'agit de l'ex-parti unique fondé par Houphouët-Boigny.

5. Rassemblement des républicains. Ce parti de tendance libérale fut fondé en 1994 par Djéni Kobena, lui aussi ex-membre du PDCI, une des premières victimes célèbres de l'ivoirité. Alassane Ouattara en assumera la présidence en 1999.

6. Jean-Noël Loukou, historien et directeur du cabinet de Bédié, fonda une cellule universitaire chargée de codifier le concept identitaire de l'ivoirité.

7. L'épisode le plus grave eut lieu en décembre 1999 dans la sous-préfecture de Tabou, lorsque suite à des conflits à propos de la propriété des terres, quelque 5.000 Burkinabé furent expulsés par la force.

Tableau 1 : La Côte-d'Ivoire en quelques chiffres

Indépendance	Octroyée par la France et proclamée le 7 août 1960
Forme constitutionnelle	République présidentielle
Superficie	322.463 km ²
Capitale	Yamoussoukro (capitale politique) et Abidjan (capitale économique)
Frontières	Océan Atlantique (sud), Ghana (est), Burkina Faso et Mali (nord), Guinée Conakry et Libéria (ouest)
Population	16,7 millions d'habitants
Densité	51,8 hab/km ²
Taux de croissance (estimation pour 2000-2005)	2,1 %
Répartition ethnique	Soixante ethnies se regroupent en quatre familles principales : les Akan (42%) essentiellement établis dans le sud-est, les Krous (15%) implantés dans le sud-ouest, les Voltaïques (16%), majoritairement musulmans et implantés au nord/nord-est et les Mandé au centre-ouest (11%) et au nord-ouest (16%).
Communautés étrangères	Les communautés étrangères constituent environ 26 % de la population. La très grande majorité de celles-ci sont musulmanes et originaires de la sous-région, dont à peu près 2 millions de Burkinabés, 900'000 Maliens et 300.000 Guinéens. La communauté française comptait, début 2002, 16.980 personnes.
Taux d'analphabétisme	59 %
Taux de chômage	17 %
Pratiques religieuses	Islam (38,6 %), christianisme (32,8 %), animisme (11,9 %)
PIB	9,4 MdsUSD (2000) et 9,2 MdsUSD (2001)
Répartition par secteur	Primaire 33 %, secondaire 24 % et tertiaire 43 %
Taux de croissance	-2,3 % (2000) et +0,1 % (2001)
Dette extérieure totale	15,8 Mds USD (ce qui équivaut au 117,2 % du PIB de 2001)
Principaux clients	France, Etats-Unis, Pays-Bas, Mali et Italie
Principaux fournisseurs	Nigeria, France, Belgique-Luxembourg, Italie, Allemagne
Forces de l'ordre	Gendarmerie (7.600), Police (1.500), Garde présidentielle (1.350), Armée de terre (6.500), Armée de l'air (700), Marine (900).

Source: Ministère des Affaires étrangères de France (fiche par pays: Côte d'Ivoire) [http : www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?art-26313](http://www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?art-26313) ; Division des statistiques des Nations Unies, [http : //unstats.un.org/](http://unstats.un.org/) ; The Military Balance 2002-2003, IISS/Oxford.

L'histoire de la Côte-d'Ivoire bascule le 24 décembre 1999 et plonge dans une spirale de violence ; suite à une mutinerie au sein de l'armée⁸, un coup d'Etat porte au pouvoir le général Robert Guéï et contraint le président déchu Bédié à l'exil en France. Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum avec 86 % des voix exprimées le 23 juillet 2000 et les élections présidentielles se déroulent dans des conditions particulièrement tendues⁹.

Laurent Gbagbo est investi de la fonction présidentielle¹⁰ le 26 octobre, suite à des manifestations de rue réfutant la victoire prétendue de Guéï qui s'était autoproclamé président quelques heures auparavant. Ces protestations populaires dégénèrent rapidement en affrontements entre militaires fidèles à Guéï et la gendarmerie et font, selon le bilan officiel, 300 morts et plus d'un millier de disparus, plongeant ainsi Abidjan et quelques autres villes dans le chaos. Le lendemain, de nouvelles manifestations organisées par les partis exclus du scrutin revendiquent la reprise d'élections transparentes et engendrent de nouveaux affrontements.

Ils prennent une tournure ethnique et font plusieurs dizaines de victimes, surtout auprès de la communauté étrangère et dioula¹¹.

Les premiers mois d'exercice du pouvoir de Gbagbo n'apaisent pas le climat social. Les élections législatives de décembre 2000 sont boycottées par le RDR suite à l'écartement de Ouattara

8. Le 23 décembre, des soldats ayant participé à une mission d'intervention et de surveillance des Accords de Bangui descendirent dans les rues pour réclamer leurs primes de mission.

9. Un faux coup d'Etat est orchestré dans la nuit du 17 au 18 septembre 2000 et servira de prétexte pour épurer l'armée d'une grande partie de ses membres originaires du Nord et susceptibles de soutenir le RDR. De plus, quatorze candidatures sur un total de dix-neuf (dont celles des représentants du RDR et du PDCI) sont rejetées.

10. Selon les chiffres publiés par la Commission nationale électorale, Gbagbo a obtenu 59,36 % des voix. Le taux de participation au scrutin ne s'élevait cependant qu'à 37,42 % des inscrits.

11. Terme générique utilisé pour désigner de manière générale toute personne originaire de la bande sahélienne ; il désigne tout aussi bien le Malinké que le Mandingue, le Mossi, le Sénoufo ou le Ouolof. Par amalgame tout étranger, musulman ou membre des ethnies du nord sera appelé Dioula, « mauvais » en quelque sorte.

et sont remportées par le FPI qui obtient 96 sièges sur un total de 225.

Une tentative de coup d'Etat est enregistrée dans la nuit du 8 au 9 janvier 2001 et l'implication de ressortissants étrangers et de certains pays voisins est dénoncée par le gouvernement¹². Une nouvelle vague d'affrontements éclate entre civils dont certains bénéficient de la complicité des forces de l'ordre. Un Forum de réconciliation nationale est finalement organisé du 19 octobre au 9 décembre 2001, ainsi que M. Gbagbo l'avait promis suite à son élection, afin donner l'opportunité à toutes les sensibilités politiques et de la société civile d'exprimer leur malaise. Présidée par l'ancien Premier Ministre pendant la période de transition militaire, M. Seydou Elimane Diarra, cette instance aura le mérite de tracer les perspectives d'une réconciliation : elles portent notamment sur la réouverture des procès sur les exactions de l'automne 2000¹³, sur l'organisation d'un colloque d'experts sur la Constitution, nommé le 7 juin 2002, sur la poursuite du dialogue entre les différents leaders politiques et sur la délivrance d'un certificat de nationalité pour M. Ouattara qui lui est finalement livré le 28 juin 2002.

Malgré la persistance d'une situation économique difficile et de tensions latentes, le climat politique semble sortir du Forum quelque peu stabilisé, d'autant plus que l'aide internationale est relancée au mois de janvier 2002¹⁴.

Pour mieux respecter les équilibres politiques du pays, le président Gbagbo décide de former un gouvernement d'ouverture nationale qui prend ses fonctions le 5 août ; le FPI préserve de même une position dominante au sein de cette équipe gouvernementale, la troisième dirigée par Pascal Affi N'Guessan, avec 20 ministères sur un total de 34.

12. La déclaration du ministre de l'Intérieur Boga Doudou retransmise à la télévision nationale le 9 janvier accuse sans ambiguïté le Burkina Faso. Parmi les pièces à conviction, il citera un billet de train Ouagadougou-Abidjan retrouvé dans les poches d'un assaillant.

13. Il s'agit de la réouverture du procès relatif au « charnier de Yopougon », où 56 corps de Dioulas criblés de balles avaient été abandonnés le 26 octobre 2000. Un premier procès à l'encontre de huit gendarmes s'était refermé en août 2001 sans suites, faute de preuves.

14. La Banque mondiale reprend son aide le 30 janvier 2001. Elle est suivie par la BAD (26 février), le FMI (27 mars), et l'Union européenne en avril.

2. La tentative de coup d'Etat du 18 septembre

2.1 Les faits

Profitant d'une visite officielle à Rome du président Laurent Gbagbo, un soulèvement d'une partie de l'armée a eu lieu dans la nuit entre le 18 et le 19 septembre 2002. Les mutins ont lancé l'offensive dans les villes de Korhogo, chef-lieu du nord du pays, à une centaine de kilomètres de la frontière ivoiro-burkinabé, de Bouaké, principal carrefour au centre du pays, et dans la capitale économique du pays, Abidjan, située sur la côte. Le bilan des premiers affrontements entre soldats mutins et forces gouvernementales dès le début de l'insurrection est estimé à plus de 80 morts et 150 blessés dans les rangs des soldats loyalistes, et plusieurs centaines de victimes parmi les civils¹⁵.

Parmi celles-ci figurent quelques personnalités éminentes de la vie politique ivoirienne comme le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M^e Emile Boga Doudou et l'ancien chef de la junte militaire, le général Robert Guéï. D'autres responsables politiques ont subi des agressions ou des tentatives d'agression. Ainsi, Bédié a pu trouver refuge à l'ambassade du Canada, d'où il anime une conférence de presse en réaffirmant son ralliement au gouvernement en place, et Ouattara, dont le domicile a été mis à sac, a trouvé abri à la résidence de l'Ambassadeur de France¹⁶. La famille de Moïse Lida Kouassi, ministre de la Défense et de la Protection civile, a également été victime de violences et d'une tentative d'enlèvement et a bénéficié de la même forme d'hospitalité que Ouattara. Le Ministre a néanmoins repris ses fonctions dans la journée du 19 septembre, une fois que les forces gouvernementales avaient définitivement repoussé l'attaque en dehors de la ville d'Abidjan.

Les cibles principales des insurgés, des sites d'importance stratégique pour le contrôle des villes ainsi que des objectifs militaires (casernes, armureries, écoles de gendarmerie et de police), laissent supposer depuis les premières heures de la crise qu'il ne s'agissait pas d'actes de nature spontanée, et très vite le gouvernement assimile les faits à une tentative de coup d'Etat¹⁷.

Les affrontements continuèrent essentiellement dans le nord et l'ouest du territoire menant, dans les

jours suivants, à des combats d'envergure, notamment dans les régions de Bouaké et de Daloa¹⁸, ville d'importance stratégique pour le contrôle de l'activité de production du cacao.

Dans les semaines qui ont suivi la tentative de coup de force du 19 septembre, plusieurs villes, dont notamment celles de Didiévi, Bouna et Ferkessedougou, ont été le théâtre d'affrontements armés entre les FANCI¹⁹ et les forces rebelles du MPC²⁰.

Alors que les efforts de médiation entre le gouvernement et les rebelles du MPC avaient déjà obtenu les premiers résultats, deux nouveaux groupes armés ont fait leur apparition en déclenchant des combats contre l'armée loyaliste à Man, dans l'ouest du pays, le 28 novembre. Ces deux mouvements rebelles, le MPIGO et le MPJ²¹, se sont affrontés aux FANCI à plusieurs reprises et ont pris le contrôle d'une partie du territoire occidental ivoirien, prenant le contrôle des villes de Man, Grabo, Dadané et Toubra. Bien que les rebelles des trois mouvements aient toujours revendiqué une autonomie totale des uns par rapport aux autres, leurs délégations politiques ont systématiquement parlé d'une seule voix lors des négociations menées au cours des différentes étapes de la crise, suscitant ainsi des doutes quant à l'effective indépendance des trois branches²².

Selon les estimations faites par les forces armées françaises présentes sur le terrain, les trois mouvements rebelles, dont l'appellation est celle de « Forces nouvelles », compteraient sur un effectif total d'environ 6.000 hommes²³.

15. « 80 à 90 loyalistes tués selon une source militaire », *Fraternité Matin*, 20 septembre 2002.

16. « Une tentative de putsch souligne la fragilité de la Côte-d'Ivoire », *Le Monde*, 21 septembre 2002.

17. Lors de son allocution télévisée retransmise par le journal de 20 heures de la télévision nationale, le Premier Ministre affirmait que « la tentative de coup d'Etat a échoué ».

18. Les combats pour la reprise du contrôle de la ville de Bouaké ont eu lieu les 6 et 7 octobre. Les affrontements à Daloa, d'une durée de trois jours, ont commencé par une attaque rebelle le 13 octobre.

19. Forces armées nationales de Côte-d'Ivoire.

20. Mouvement patriotique de Côte-d'Ivoire, cette appellation est apparue officiellement début octobre.

21. Mouvement populaire ivoirien du Grand Nord, dirigé par le sergent N'Dri N'Guessan (alias Félix Doh) et Mouvement pour la justice et la paix, guidé par le commandant Gaspard Déli.

22. Lire à ce sujet « Il était une fois dans l'ouest » ? *Jeune Afrique l'Intelligent* n°2198, du 23 février au 1er mars.

23. « Ces chiffres qui parlent », *Jeune Afrique l'Intelligent* n°2195, du 2 au 8 février 2003.

2.2 Les rebelles, qui sont-ils et que revendiquent-ils ?

Les mutins qui ont participé à l'insurrection du 18 septembre, dont le nombre voisinait les 750 selon les premières estimations, avaient déclaré, dès les premières heures, être issus de la classe 98/2A²⁴ et des groupes connus en Côte-d'Ivoire sous les noms de Zinzin et Bahéfoué²⁵. Les revendications avancées dès le 20 septembre par ces insurgés ne portaient cependant que sur des questions de nature corporatiste.

Au bout d'une dizaine de jours²⁶, cependant, l'identité des chefs fut connue, laissant la place à la conviction qu'il s'agissait d'un mouvement structuré. Outre l'habileté militaire de leurs troupes et le degré de coordination de leurs opérations, les rebelles peuvent en effet compter sur des appuis logistiques et financiers de poids, ainsi que sur du matériel performant qui ne figurerait pas parmi celui en dotation des FANCI. Les personnalités qui occupent les sommets de la hiérarchie militaire de ces groupes sont en majorité des officiers déserteurs de l'armée ivoirienne exilés à Ouagadougou. Une partie importante de ces militaires ont été proches du général Guéi et ont participé au coup d'Etat de Noël 1999²⁷ en bénéficiant, en contrepartie de leur fidélité, de postes de responsabilité durant la parenthèse du pouvoir militaire.

Dès le mois d'octobre 2002, des actes d'affiliation à la rébellion du MPC I de la part de civils furent enregistrés et des tâches de représentation politique leur furent confiées. Les deux postes principaux de cette délégation politique sont occupés par Soro Guillaume²⁸, secrétaire général du mouvement rebelle, et Louis-André Dacoury-Tabley²⁹, responsable des relations extérieures du mouvement.

De plus, les rebelles semblent bénéficier dans les zones sous leur contrôle d'un soutien populaire assez franc, et il n'est pas à exclure que les efforts de mobilisation menés auprès des populations civiles aient contribué à renforcer leurs effectifs³⁰. Selon certains témoignages³¹ des jeunes appartenant aux ethnies du nord, des prisonniers de droit civil³², ainsi que plusieurs centaines de Dozos³³, auraient adopté leur cause.

Les revendications avancées par les porte-parole des rebelles du MPC I ont une nature purement politique : démission du président Gbagbo,

reprise des élections dans un cadre qui assure leur transparence et fin des mesures discriminatoires visant essentiellement les populations étrangères et originaires du nord victimes du concept de l'ivoirité. Bien qu'aucun parti politique n'ait officiellement rallié la cause des mouvements de rébellion, il est tout de même important de remarquer que ces revendications recourent les prises de position de l'opposition au cours des dernières années, en particulier celles du RDR, parti qui a toujours joué le rôle de défenseur des droits du Nord. Ces affinités pourraient cacher des liens souterrains, comme le clame le pouvoir, mais aussi émerger plus simplement d'un sentiment de révolte qui se serait généralisé suite au durcissement du régime en place.

Compte tenu des relations crispées que la Côte-d'Ivoire entretient avec ses voisins, plusieurs

24. Il s'agit de soldats de première classe ayant terminé leur service militaire de 18 mois et refusant la démobilisation.

25. Ce sont des groupes de soldats déjà démobilisés que le Général Guéi avait rappelé pour qu'ils intègrent sa garde personnelle. Restés sous les drapeaux suite au changement du pouvoir, ils auraient à nouveau dû être démobilisés.

26. Lire à ce propos « Côte-d'Ivoire : le visage de la rébellion », *Le Monde*, 11 octobre 2002.

27. Il s'agit notamment de l'adjudant Tuo Fozié, du sergent Chérif Ousmane et du colonel Michel Gueu qui ralliera la rébellion après la prise de la ville de Bouaké, pour ne citer que les plus connus. Lire à ce sujet « Quand le putschiste Tuo Fozié revient d'exil », *Le Nouvel Afrique Asie* n°158, novembre 2002.

28. Guillaume Kigbari Soro, 30 ans, exilé au début des années 90 à Londres, a été jusqu'en 1999 le leader de la Fédération étudiante et scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI), à la tête de laquelle il sera remplacé par un certain Charles Blé Goudé. Lors de sa militance au sein du mouvement étudiant, il bénéficiait du soutien aussi bien du FPI que du RDR. En 2001, il se présente aux élections municipales sur la liste du RDR menée par Henriette Dagri-Diabaté (commune de Port-Bouët).

29. Cet ancien responsable du FPI a longtemps été un proche collaborateur de Gbagbo. Après sa rupture avec le parti du Président, il fonde un journal d'opposition (*Le Front*) et s'installe à Paris d'où il annonce son ralliement à la rébellion du MPC I le 6 novembre 2002.

30. Selon le colonel Gueu, responsable des opérations militaires du MPC I, ses troupes seraient composées de 75 à 80% de civils. « Voyage au pays des rebelles », *Jeune Afrique l'Intelligent*, n°2193, 19-25 janvier 2003.

31. Plusieurs témoignages dans ce sens ont paru dans la presse. Lire à ce propos « Les recrues douteuses de la rébellion ivoirienne », *Le Figaro*, 16 octobre 2002.

32. Lire à ce sujet « Korhogo : plus de 300 prisonniers évadés de la maison d'arrêt », *Soir Info*, 4 octobre 2002 et « Bouaké : les prisonniers libérés », *Fraternité Matin*, 5 octobre 2002.

33. Les Dozos appartiennent à une confrérie de chasseurs traditionnels originaire du nord de la région de Korhogo. Selon les croyances populaires, ils possèdent des pouvoirs magiques qui les rendent invulnérables aux balles. Plus de 1.500 d'entre eux auraient répondu à l'appel des doyens de la confrérie.

hypothèses ont été formulées quant à l'appui, ne fût-ce que passif, de certains chefs d'Etat de la sous-région aux mouvements rebelles. Ainsi, la complicité de Blaise Compaoré qui a offert un refuge à plusieurs de ces officiers en exil a souvent été évoquée³⁴.

Ces hypothèses se sont renforcées depuis l'apparition du MPIGO et du MJP ; plusieurs témoignages³⁵ font en effet état de la présence de soldats libériens dans les rangs des combattants, dont certains qui pourraient avoir été recrutés parmi les réfugiés des camps dans l'ouest du pays³⁶, et des doutes quant à la possible participation du président libérien Taylor dans la crise ont été plusieurs fois exprimés³⁷. Il est difficile cependant de savoir si le Libéria entend véritablement s'immiscer dans la crise ivoirienne comme le prétendent les autorités d'Abidjan ; un déplacement conséquent de troupes vers l'est du pays constituerait probablement un danger de taille pour le régime de Monrovia, toujours confronté aux menaces que constituent les opérations du LURD³⁸.

Enfin, le nom de Mouammar Kadhafi a été cité à plusieurs reprises³⁹. Selon des sources militaires françaises, des avions en provenance de la Libye livreraient en effet des cargaisons d'armes à destination des rebelles⁴⁰ ; le Guide de Tripoli, proche de certains Chefs d'Etat de la sous-région dont notamment le burkinabé Compaoré, pourrait ainsi se servir de la crise ivoirienne pour alimenter ses ambitions d'influence dans la région en soutenant la partie majoritairement musulmane, celle de la rébellion. La participation de la Libye dans le conflit ivoirien s'inscrirait donc dans une politique d'activisme sur le plan continental de ce pays, déjà impliqué dans le soutien d'autres acteurs impliqués dans des situations de guerre, notamment en République de Centrafrique et en République démocratique du Congo⁴¹.

Les rapports privilégiés que M. Kadhafi entretient avec Blaise Compaoré et ses ambitions d'influence régionale et continentale pourraient effectivement l'inciter à se servir de la crise ivoirienne pour prendre de l'envergure.

Il n'est cependant pas à exclure que d'autres figures externes au scénario ivoirien et actives dans des domaines comme les trafics d'armes ou les spéculations financières de grande taille soient mêlées à la crise et aient joué un rôle dans l'armement ou le financement des rebelles⁴².

Indépendamment de l'identité des fournisseurs qui participent à l'armement de la rébellion, il est important de souligner la situation particulière de la région en termes de disponibilité d'armes légères. Théâtre d'un nombre élevé de conflits depuis de nombreuses années, l'Afrique occidentale reste l'une des régions du monde où la dissémination de ces armes est la plus importante. Souvent réutilisées d'un conflit à l'autre, on estime à environ huit millions le nombre d'armes légères illicites qui circulent entre les pays de la région en suivant le sillage des guerres, profitant à la fois de leur facilité de dissimulation et de la porosité des frontières.

34. Les autorités ivoiriennes n'ont pas hésité à pointer du doigt Ouagadougou définissant la guerre comme une « *agression avec implication d'un pays voisin* ».

35. « Les Libériens attaquent à l'Ouest », *Radio France International*, 23 janvier 2003 et « Libéria, péril en la demeure », *Jeune Afrique l'Intelligent*, n°2196, du 9 au 15 février 2003.

36. La Côte-d'Ivoire accueillait au total quelque 72.000 réfugiés dont la majorité est d'origine libérienne. Selon le UNHCR, environ 45.000 personnes vivaient dans la ZAR (Zone d'accueil des réfugiés) dans l'ouest du pays, qui abrite des camps dans les villes de Danané, Tabou et Guiglo.

37. La présence de Sam Bockarie, ex-commandant du RUF soutenu par le président libérien lors de la guerre qui a sévi au Sierra Leone dans la région contrôlée par les troupes du MPIGO viendrait corroborer cette hypothèse.

38. Lire à ce sujet « La crise ivoirienne menace de s'étendre », *Courrier international*, 10 octobre 2002, « Ivory Coast : who are the rebels ? », *BBCNews on line*, 15 janvier 2003, « Ivory Coast no longer a beacon for migrants », *International Herald Tribune*, 24 janvier 2003 et « Dialogue de sourds », *Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2195 du 2 au 8 février 2003.

39. Lire à ce sujet « Kadhafi se rêve en parrain du continent », *Le Figaro*, 4 février 2003.

40. Lire à ce sujet « Côte-d'Ivoire : Pendant la trêve, les livraisons d'armes continuent », *Jeune Afrique l'Intelligent* n° 2198, du 23 au 1er mars 2003.

41. En RCA, la sécurité du président Ange-Félix Patassé était assurée par un contingent libyen depuis la tentative de coup d'Etat de mai 2001. Ces soldats, avec le soutien d'avions de combat venus de Tripoli, ont contribué à mettre en déroute les hommes du général François Bozizé qui contrôlaient le nord du pays, lors de la tentative échouée de putsch menée par ce dernier à la fin du mois d'octobre 2002. Les troupes du MLC (Mouvement pour la libération du Congo) de Jean-Pierre Bemba, également présentes en Centrafrique, bénéficieraient aussi d'un soutien militaire libyen. Lire à ce sujet « Tentative de coup d'Etat en Centrafrique. Le général Bozizé : c'était prévu depuis longtemps », *Fraternité Matin*, 28 octobre 2002, « La poigne des Sud-Africains s'exerce désormais à Kinshasa », *Le Soir*, 13 décembre 2002 et « Un évêque dénonce du cannibalisme dans l'Ituri », *Le Soir*, 24 décembre 2002.

42. Lire à ce sujet « Victor Anatolyevich Bout, l'homme qui arme les rebelles ivoiriens », *Soir Info*, 25 novembre 2002 et « Voici comment les rebelles ont été financés », *L'Inter*, 28 novembre 2002.

Dans le cas particulier de la Côte-d'Ivoire, il faut ajouter un élément supplémentaire : suite au renversement du régime de Bédié de 1999, une quantité non négligeable des armes prises dans les armureries de l'armée par les militaires ayant participé au coup d'Etat a été détournée et cachée. Il se pourrait donc que certaines d'entre elles aient servi lors de la phase initiale de la rébellion du 19 septembre.

2.3 Bilan des affrontements

Il est très complexe d'établir un bilan complet des affrontements, compte tenu surtout de la difficulté de vérifier l'authenticité des sources et la véracité des informations diffusées par les deux parties. Les estimations publiées jusqu'ici font état d'un nombre de victimes qui oscille entre 1.000 et 2.000, tous bords confondus⁴³, même si dans la réalité ces chiffres pourraient bien être des approximations par défaut.

L'ampleur de la crise que la Côte-d'Ivoire traverse actuellement se mesure également par le nombre de personnes déplacées ; selon les données plus récentes, le nombre d'individus ayant fui s'élèverait à un total d'au moins 1.300.000⁴⁴. Les communautés les plus touchées sont celles d'origine étrangère⁴⁵, bien qu'un grand nombre d'Ivoiriens ait également dû abandonner les régions où les affrontements armés ont eu lieu. On estime en effet entre 600.000 et 800.000 le nombre de personnes déplacées du nord et du centre du pays et à 300.000 celles ayant fui les combats qui sévissent dans l'ouest. Parmi ces populations figurent aussi plusieurs centaines d'habitants d'Abidjan dépossédés de leurs logements suite à l'ordre du gouvernement de détruire certains quartiers précaires. Annoncée le 5 octobre 2002, cette mesure s'imposait selon le gouvernement afin de sécuriser les quartiers proches des camps militaires d'Abidjan, où des rebelles auraient trouvé refuge et caché des armes. Ayant suscité de fortes protestations, de la part notamment du HCR, ces opérations furent arrêtées le 8 octobre, même si selon l'Office de coordination des affaires humaines (OCHA), de nouvelles missions de cette nature auraient repris le 28 janvier 2003, menant à la destruction d'au moins 200 habitations.

D'un point de vue territorial, par contre, l'insurrection armée des rebelles a abouti à un partage

presque égal. Les rebelles du MPCCI contrôlent un peu plus de la moitié nord du pays⁴⁶ et les régions frontalières avec le Burkina Faso, le Mali et, en partie, la Guinée. Les rebelles de l'ouest exercent le contrôle sur une partie assez étroite du territoire⁴⁷ et des régions frontalières avec la Guinée et le Libéria. Le gouvernement, quant à lui, contrôle un peu moins de la moitié de la superficie du territoire national, dans la partie méridionale du pays, qui comprend toute la partie côtière⁴⁸.

Il est intéressant de souligner que le territoire sous contrôle des forces loyalistes est néanmoins la partie riche du pays, où se trouvent la quasi-entièreté des structures de production et les voies d'accès et de transit les plus importantes (aéroport international d'Abidjan, port d'Abidjan et port de San Pedro).

La ligne de démarcation est contrôlée depuis la signature du cessez-le-feu entre le gouvernement et les rebelles du MPCCI du 17 octobre 2002 par les forces françaises présentes sur le terrain, même si la situation sur le front ouest reste plutôt instable et si de nombreux accrochages ont été enregistrés⁴⁹.

Le bilan économique s'avère le plus difficile à quantifier. Les prévisions des experts sont néanmoins pessimistes et évaluent les pertes à plusieurs milliards de francs CFA, malgré la hausse sensible

43. Rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Côte-d'Ivoire (S/2003/90). Cette estimation fait suite à la mission des Nations unies de décembre 2002.

44. « Côte-d'Ivoire : Humanitarian operations threatened by lack of funds », Abidjan, 4 février 2003, *IRIN*.

45. Selon les Nations unies, environ 500.000 personnes ont quitté le pays depuis le début de la crise. Parmi ceux-ci, on compte environ 150.000 Burkinabés, 60.000 Guinéens, quelque 40.000 Maliens, plusieurs centaines de Nigériens et environ 45.000 Libériens. 40.000 Ivoiriens auraient également traversé la frontière pour chercher refuge à l'étranger, surtout au Libéria et en Guinée.

46. Notamment les villes de Bouaké, Korhogo, Katiola, Odienné et Ferkéssédougou.

47. Les villes comprises dans ce territoire sont celles de Man, Dadané, Touba et Grabo.

48. Le gouvernement contrôle notamment la capitale économique Abidjan, la capitale politique Yamoussoukro, et les villes de Daloa, Agboville, Gagnoa et San Pedro.

49. Plusieurs cas d'accrochages ont été enregistrés sur le front ouest, dont certains qui ont impliqué les soldats français présents sur le terrain. Le 31 décembre 2002 et le 9 janvier 2003, des bombardements à l'hélicoptère lancés par les forces loyalistes dans ces zones font au total 27 victimes, toutes auprès des civils. Des affrontements le long du front ouest ont été signalés jusqu'à la mi-mars.

des cours du cacao qui a suivi le début de la crise. Selon les données du Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UMEOA, la croissance économique, dont les projections pour l'an 2002 prévoient une augmentation de l'ordre de 3% (contre 0,1 % de 2001) sera plus que probablement nulle, compte tenu des perturbations liées à la situation de guerre.

Il est probable qu'un certain nombre d'accords commerciaux ne seront plus renouvelés⁵⁰ et que la

perte en image du pays entraînera certainement un ralentissement sérieux des investissements étrangers⁵¹ ainsi que des retombées qui risquent de se prolonger sur le long terme.

50. A titre d'exemple, la Banque africaine de développement (BAD) a annoncé le 11 février sa localisation à Tunis. Selon les premières estimations, cela entraînera à un manque à gagner pour la Côte-d'Ivoire de l'ordre d'environ 27 millions d'euro.

51. Lire à ce sujet « Ivorian unrest threatens West Africa economy », *BBCNews online*, 1er octobre 2002.

3. Les réactions à la situation de crise

3.1 Au sein de la société ivoirienne

Au lendemain de la mutinerie du 18 septembre, le pouvoir en place a immédiatement adopté un ton de fermeté, voire guerrier, en laissant entendre que la seule solution envisagée ne pouvait être que de nature militaire et qu'aucune concession envers les « assaillants » ne serait prise en considération. Plusieurs personnalités⁵², immédiatement relayées par la presse⁵³, ont avancé des accusations à peine voilées dans plusieurs directions en attribuant les responsabilités des événements à Guéi⁵⁴, Ouattara⁵⁵ et aux pays voisins de la sous-région⁵⁶. Ces affirmations ont bien entendu accentué des tensions déjà palpables au sein de la société et chauffé les esprits d'une population qui manifestait des signes de division depuis longtemps. Les accusés ont rapidement démenti leur implication dans la rébellion⁵⁷, d'autant plus qu'aucune preuve concrète n'a été avancée par les autorités ivoiriennes pour valider leurs soupçons. Vraisemblablement l'acharnement avec lequel le pouvoir ivoirien a pointé du doigt les pays voisins visait à réclamer une intervention de part de la France, en vertu d'un accord de 1962 prévoyant l'intervention de Paris aux côtés du gouvernement ivoirien en cas d'agression externe.

Les accusations pas toujours indirectes dirigées par le pouvoir aux Etats voisins sont venues alimenter un sentiment nationaliste rendu fertile par l'action du concept d'ivoirité ont renforcé l'hostilité de certaines couches de la population envers les ressortissants étrangers, souvent assimilés, de par leur nationalité, à des complices des rebelles. Plusieurs cas d'exactions commises par des civils ou des groupes des forces de l'ordre envers ces communautés ont été enregistrés tout au long des derniers mois et le consulat du Burkina à Abidjan a subi plusieurs attaques lors des manifestations organisées par les « patriotes », dont celle du 26 janvier 2003 qui a débouché sur un incendie.

Peu accoutumée aux situations de guerre par rapport à ses voisins, la population ivoirienne résidant sous le contrôle du gouvernement a majoritairement réagi à la situation de crise en exprimant son soutien au président Gbagbo par des manifestations de rue et en participant à l'effort de guerre

par le biais de dons en argent ou en nature (sacs de riz, cartons d'huiles etc.) destinés à l'armée⁵⁸.

Les réactions des partis politiques sont toutes allées dans le même sens : tous ont insisté sur leur attachement aux valeurs républicaines et démocratiques et sur leur condamnation de la rébellion ainsi que les moyens utilisés par celle-ci pour avancer ses propres revendications⁵⁹.

Suite aux résultats médiocres de la campagne militaire menée par les FANCI et dans le but de centraliser toutes les opérations, le président Gbagbo a procédé le 13 octobre 2002 à un changement au sein de l'équipe ministérielle en remplaçant le ministre de la Défense, M. Lida Kouassi⁶⁰, par un ministre délégué dont le poste a été attribué au neveu du Président, M. Kadet Bertin.

Au niveau de la société civile, rares sont les associations qui ne se sont pas alignées aux positions officielles ou qui se sont franchement oppo-

52. Lors de son discours adressé à la Nation le 20 septembre, le président Gbagbo avait fait référence à un « *complot étranger* ».

53. Le 24 septembre 2002, « *Notre Voie* », organe de presse du FPI, accusait le président Compaoré d'être « *le seul et unique déstabilisateur de la Côte-d'Ivoire* ».

54. Dans une allocution télévisée, le ministre de la Défense Lida Kouassi annonce le 19 septembre que « Le général Robert Guéi, présumé principal instigateur de ce coup de force, a trouvé la mort ».

55. La presse proche du pouvoir a plusieurs fois accusé Ouattara d'être responsable de la tentative de coup d'Etat qui a déclenché la crise. Le 10 février, dans un article intitulé « Les militants du RDR revendiquent leur appartenance à la rébellion armée », l'organe de presse du FPI *Notre voie* définissait « *le MPC, le MPIGO et le MJPN* » comme « *des succursales du RDR qui attaque la Côte-d'Ivoire* ».

56. Voir le discours adressé à la Nation par le président Gbagbo le 8 octobre 2002 et publié le lendemain par *Fraternité Matin* avec le titre « Je suis pour la paix ».

57. Le Ministre burkinabé de la Sécurité a déclaré fin octobre : « Nous n'avons rien à voir avec cette rébellion. C'est facile de nous accuser, nous n'avons rien à voir avec ce problème ivoiro-ivoirien. »

58. Selon les autorités ivoiriennes, ces dons auraient une valeur globale de l'ordre de quelques milliards de francs CFA.

59. Alassane Ouattara a fait une déclaration à la presse le 20 septembre, niant toute implication du RDR dans les événements et rappelant l'attachement de son parti aux institutions républicaines. Les autres partis, sans exclusion, ont fait des déclarations allant dans le même sens. Lire à ce sujet « Le RDR est contre les coups de force », *Fraternité Matin*, 21 septembre 2002 et « Tous derrière le gouvernement », *Fraternité Matin*, 23 septembre 2002.

60. Cette décision pourrait faire penser à une mesure disciplinaire à l'encontre de Lida Kouassi. Sous sa gestion de la crise, les FANCI ont en effet montré de nombreuses limites face à des rebelles bien plus efficaces. Gbagbo en aurait profité pour éloigner un de ses anciens collaborateurs avec qui, selon certaines sources, des dissensions commençaient à faire surface.

sées à un régime dont le pouvoir s'exerce de manière de plus en plus autoritaire. Les militants de la LIDH⁶¹, qui avait longtemps défendu le pouvoir actuel alors qu'il était une force d'opposition, et du MIDH⁶², plutôt proche du RDR et défenseur historique des droits du nord, ont lancé plusieurs appels en faveur d'une solution négociée de la crise et d'un meilleur respect des droits fondamentaux des individus⁶³. Ils semblent cependant disposer de peu de moyens d'action concrète et bénéficier de peu de garanties de sécurité pour pouvoir jouer un rôle actif.

S'il est remarquable qu'un ministère des Droits de l'homme ait été créé pour surveiller et enquêter sur les exactions commises, les résultats concrets de l'action de cette instance restent difficiles à évaluer. Depuis le durcissement du régime et le début de la guerre, des menaces concrètes pèsent en effet sur ceux qui osent exprimer leur opposition au pouvoir présidentiel ou prendre des positions qui ne soient pas en phase avec le discours officiel diffusé par des médias de moins en moins critiques vis-à-vis du pouvoir.

3.2 Au sein de la communauté internationale

3.2.1 Dans la sous-région

Les déclarations politiques des chefs d'Etats de la sous-région sont arrivées très vite après l'explosion de la crise. De manière générale, toutes les prises de positions officielles expriment le soutien des chefs d'Etats envers le pouvoir institutionnel ivoirien et condamnent la prise des armes à des fins politiques. Au niveau de la CEDEAO, les réactions ont fait état d'une grande inquiétude et de craintes sérieuses quant à la possibilité de régionalisation de la crise. Le rôle prédominant de la Côte-d'Ivoire dans la sous-région sur le plan économique⁶⁴ laisse en effet présager des retombées négatives sur tous les autres pays membres. Un sommet extraordinaire en présence de tous les présidents des Etats membres s'est tenu le 29 septembre à Accra, afin qu'y soit discutée la situation ivoirienne et qu'une stratégie commune y soit élaborée. Les efforts entrepris par la délégation diplomatique de la CEDEAO, sous l'égide du secrétaire exécutif Mohammed Ibn Chambas⁶⁵, ont abouti le 17 octobre 2002, malgré des difficultés initiales⁶⁶, à la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le

gouvernement et les rebelles du MPCJ et à l'ouverture d'une négociation entre les deux parties. Ces pourparlers ont commencé à Lomé le 30 octobre et ont été dirigés par le président togolais Gnassingbé Eyadéma, en présence de plusieurs observateurs internationaux⁶⁷. Les chefs d'Etats de la CEDEAO ont, de plus, décidé l'envoi d'un contingent régional ayant pour mission de veiller au respect des accords de cessez-le-feu. Cette force d'interposition nommée ECOFORCE et qui devrait bénéficier d'une aide logistique de la part de quelques pays européens, prévoit la participation de troupes du Togo, du Bénin, du Niger du Ghana et du Sénégal, dirigées par le général Pape Khalil Fall. Composée initialement de 1.264 soldats dont 650 sénégalais, ce contingent régional devrait voir augmenter ses effectifs à environ 3.500 hommes au cours des prochains mois, selon ce qui a été annoncé à Accra le 5 mars 2003.

A plusieurs reprises cependant, les responsables militaires de cette mission de maintien de la paix ont eu l'occasion de se plaindre du manque de moyens qui ralentissait sensiblement le début des opérations sur le terrain, et de la lenteur avec laquelle l'aide internationale promise leur était acheminée.

En plus des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des actions de la Communauté ouest-africaine, plusieurs chefs d'Etats ont œuvré de manière individuelle pour tenter de créer les bases d'une résolution rapide de la crise. Un nombre important de rencontres diplomatiques ont été organisées, ainsi qu'une rencontre entre le président Gbagbo et son homologue burkinabé Compaoré qui a eu lieu à Bamako.

61. Ligue ivoirienne des droits de l'homme.

62. Mouvement ivoirien des droits humains.

63. Voir par exemple « La LIDHO invite le gouvernement à négocier avec les rebelles », *Fraternité Matin*, 5 octobre 2002.

64. La Côte-d'Ivoire représente environ 40% dans le PIB de l'Afrique occidentale francophone.

65. Ministre des Affaires étrangères du Sénégal et Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

66. La première visite en Côte-d'Ivoire de la mission diplomatique de la CEDEAO a eu lieu début octobre. Elle a décroché l'accord des rebelles, mais rencontré des réticences de la part de Gbagbo.

67. La délégation gouvernementale, conduite par Laurent Dona Fologo, président du Conseil économique et social, était composée de 16 membres, issus pour la plupart des partis représentés au gouvernement. La délégation rebelle était menée par Guillaume Soro, le sergent Chérif Ousmane et l'adjudant Tuo Fozie, chef des troupes rebelles de Bouaké.

Une crise nationale à connotation régionale

Nul ne peut affirmer exactement à l'heure actuelle quels sont les Etats de la sous-région qui ont joué un rôle actif dans le déclenchement des hostilités, ni de quel type de soutien les rebelles ont pu bénéficier au sein des différents pouvoirs en place. Certes, compte tenu des moyens dont ils disposent, des questions en ce sens restent posées. De plus, les relations que la Côte-d'Ivoire a entretenues avec ses voisins lors des dernières années l'ont reléguée dans une position d'isolement de plus en plus marquée ; forte de sa position incontournable sur un plan économique, elle a souvent ignoré les observations et les critiques qui lui venaient de l'autre côté des frontières quant au traitement qui était réservé aux communautés étrangères, facilitant de la sorte la naissance d'un sentiment d'hostilité à son égard¹.

L'importance que la rébellion ivoirienne recouvre au niveau régional se mesure par les tensions qui se sont manifestées entre les chefs d'Etats de la CEDEAO lors des différentes réunions de travail sur la question. Plusieurs querelles de nature personnelle ont émergé lors de ces débats et des divergences quant aux solutions et au chemin à suivre ont été enregistrées. Souvent focalisées sur des questions de personnes plus que sur des problèmes de fond, ces rivalités ont fini par retarder l'avancement des négociations et diminuer la crédibilité des initiatives des instances régionales face à la communauté internationale.

Enfin, la composante régionale de cette crise se mesure aussi par les retombées de taille qui se propageront un peu partout dans la sous-région. Outre celles inévitables de nature économique, les conséquences

humanitaires risquent également d'influencer la vie d'un grand nombre de pays voisins dans le futur proche. Les populations déplacées, dont un grand nombre a choisi le retour au pays d'origine, risquent en effet de provoquer de sérieux problèmes sociaux dans des régions déjà affaiblies par des carences et des dysfonctionnements des services publics de première nécessité. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que la mise en place de plans d'assistance de la part des agences des Nations unies pour l'aide alimentaire et aux réfugiés connaissent des difficultés de taille de par le manque de moyens financiers suffisants, laissant craindre une crise humanitaire d'ampleur régionale. Le 8 mars 2003, dans un communiqué de presse de l'Office de coordination des affaires humanitaires (OCHA), les responsables locaux de l'UNICEF, du PAM et du HCR dénonçaient « la préoccupation prématurée pour l'Irak au détriment de la crise ivoirienne qui dure depuis cinq mois, où 70 à 80 % des réfugiés sont accueillis par leurs familles ou par des proches ». Remarquons enfin que la plupart de ces populations déplacées sont de religion musulmane, ce qui pourrait également favoriser la naissance de clivages confessionnels et de nouvelles tensions inter-religieuses, tout aussi bien en Côte-d'Ivoire que dans les pays limitrophes.

1. En septembre 2000, le général Guéï, alors président de la République, répondait aux critiques du président malien Konaté en qualifiant la communauté malienne de Côte-d'Ivoire de « communauté de mendiants et de conseillers margouillats ».

3.2.2 Sur le plan international

Au sein de la communauté internationale, les premières prises de position furent françaises (cfr. section 6) et américaines. L'administration américaine, alignée sur la position française, a tout d'abord œuvré pour faciliter l'évacuation de la ville de Bouaké et la sécurisation des ses ressortissants, en dépêchant un contingent d'environ 200 hommes du Commandement européen des Forces armées américaines au Ghana. Ces soldats ont assuré le rapatriement depuis Yamoussoukro des enfants de l'Académie chrétienne internationale de Bouaké, préalablement évacués par les troupes françaises. Washington a également exprimé son soutien quant aux efforts conduits par Paris⁶⁸ pour la résolution diplomatique de la crise et condamné les violations commises contre les droits de l'homme, le recrutement des enfants-soldats et l'instauration de comités d'autodéfense.

Les réactions officielles sur le reste du continent africain et sur la scène politique internationale

se résument par une ferme condamnation des coups d'Etats et de la rébellion armée comme moyens de lutte politique, ainsi que par le soutien et la reconnaissance renouvelée des institutions officielles et élues de Côte-d'Ivoire. L'Union africaine, en suivant sa ligne politique de priorité aux initiatives régionales, a fortement encouragé les parties à trouver un accord de paix et a exprimé son soutien inconditionnel aux pays membres de la CEDEAO engagés dans la médiation diplomatique⁶⁹.

Parmi les pays africains, l'Angola est celui qui a manifesté le soutien le plus solide au pouvoir ivoirien. Les relations entre les deux pays étaient

68. Déclaration de Ariel Fleischer, porte-parole de la Maison Blanche, 2 février 2003.

69. Dans le communiqué de presse qui a suivi le Conseil exécutif du 23 décembre 2002, l'Union africaine souligne « la nécessité de rechercher une solution négociée à la crise dans le respect de la légalité constitutionnelle et exhorte (les parties) à coopérer pleinement avec la Médiation ».

déjà très bonnes⁷⁰ et semblent s'être consolidées au lendemain de la crise. Le Premier ministre Affi N'Guessan s'est rendu en visite officielle à Luanda le 19 novembre pour faire un compte rendu de la situation au président Dos Santos. Selon plusieurs témoignages, ce dernier aurait participé à l'effort de guerre ivoirien par l'envoi de mercenaires en renfort aux FANCI⁷¹ et la vente de matériel d'armement, dont deux chars blindés T55 de fabrication soviétique qui sont arrivés à Abidjan le 13 octobre 2002 à bord d'un avion Iliouchine.

Les Nations unies ont, de leur côté, envoyé en mission à Abidjan, du 23 au 29 décembre 2002, une commission du Secrétariat général pour les droits de l'homme, dirigée par le Haut commissaire adjoint Bertrand Ramcharan, afin que soit rédigé un rapport sur les exactions commises. Une résolution

pour la surveillance du respect des accords d'interdiction des combats a également été votée par le Conseil de sécurité⁷². Elle autorise notamment les forces françaises et ouest-africaines « à assurer, sans préjudice des responsabilités du gouvernement, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques à l'intérieur de leurs zones d'opérations et en fonction de leurs moyens pour une période de six mois ».

70. Le premier voyage officiel du président Laurent Gbagbo avait eu comme destination la capitale angolaise Luanda.

71. L'ambassadeur de l'Angola à Abidjan a cependant nié l'implication de soldats angolais dans les combats lors d'une déclaration officielle du 22 octobre 2002.

72. Il s'agit de la résolution 1464 du Conseil de sécurité des Nations unies datée du 4 février 2003.

4. Le comportement des deux parties⁷³

4.1 Les rebelles

4.1.1 Le MPCCI

S'il est difficile d'obtenir des informations officielles sur la situation qui règne dans les territoires sous contrôle rebelles, les témoignages directs disponibles font, dans l'ensemble, référence à une attitude plutôt respectueuse envers la population civile. Les rebelles du MPCCI semblent disposer de suffisamment de ressources financières pour pouvoir payer les biens de première nécessité et très peu de cas de pillages ont été recensés dans les régions de Bouaké et Korhogo, où le soutien de la population semble leur être acquis⁷⁴.

Selon certains témoignages qui ont été repris dans un rapport de Amnesty International⁷⁵ environ une soixantaine de gendarmes en service à Bouaké lors du déclenchement de la rébellion ainsi qu'une dizaine de civils appartenant à leurs familles ont été exécutés les 6, 7 et 9 octobre 2002 et ont été enterrés dans une fosse commune dans le quartier de « Dar es Salaam ». Un certain nombre d'exactions ont probablement été commises également à l'encontre des civils favorables au retour de l'autorité gouvernementale, notamment lors de la tentative de reprise de la ville de Bouaké et des combats qui ont eu lieu pour le contrôle de Daloa⁷⁶.

La maîtrise de l'ordre public dans les territoires occupés par le MPCCI reste cependant approximative. Les rebelles ne disposent pas d'assez de personnel pour assurer la gestion des prisons civiles et plusieurs témoignages laisseraient croire que celles-ci auraient été ouvertes et vidées de leurs occupants. Ces derniers auraient, en partie, intégré les rangs des combattants⁷⁷. Quelques cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires ont été également signalés, notamment à Bouaké, et auraient été commis à l'encontre de personnes surprises en train de voler ; les rebelles interrogés sur la question affirment que ces gestes doivent servir d'exemples pour décourager tout acte de désobéissance civile⁷⁸.

4.1.2 Les rebelles de l'ouest (MJP et MPIGO)

Les rebelles de l'ouest apparaissent nettement moins disciplinés que ceux du MPCCI. Ces combat-

tants, parmi lesquels se trouvent vraisemblablement des mercenaires venus du Libéria dont des enfants-soldats, se seraient rendus coupables de violences envers les civils, de pillage, de vol, de racket et d'exactions diverses. De plus, de nombreux cas d'accrochages ont lieu avec les troupes françaises qui surveillent le respect des accords de cessez-le-feu et des combats avec les soldats des FANCI ont été déclenchés à plusieurs reprises, y compris après la signature des accords de cessation des hostilités⁷⁹. L'autorité des chefs rebelles au sein du MPIGO et du MJP semble nettement moins établie et respectée par les soldats que chez les rebelles du MPCCI de par la présence dans les rangs d'éléments venus vraisemblablement du Libéria et de la Sierra Léone. Les aveux des chefs de ces mouvements rebelles confirment les témoignages qui arrivent de ces régions et qui font état d'une situation aux allures d'anarchie⁸⁰.

4.2 L'armée loyaliste

Selon des témoignages directs démentis par les autorités de l'armée interpellées à ce sujet et n'ayant trouvé aucune confirmation officielle à ce

73. Il est difficile d'obtenir des informations concrètes et avérées sur la situation qui prévaut dans les zones occupées par les rebelles. Si notre analyse porte davantage sur la situation dans les régions sous contrôle gouvernemental, cela ne découle pas de notre volonté, mais plus simplement d'une plus grande disponibilité de sources d'informations sur ces faits.

74. Voir note n°30.

75. Ce rapport a été publié par le quotidien *Fraternité Matin* le 27 février 2003 dans un article intitulé « L'horreur à la loupe ».

76. Lire à ce sujet le rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation en Côte-d'Ivoire (S/2003/90).

77. Voir note n°32.

78. Lire à ce sujet le rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation en Côte-d'Ivoire (S/2003/90) et « Des jeunes enrôlés tués », *Soir Info*, 6 mars 2003.

79. Les combats qui ont éclaté lors de la dernière semaine de février le long du front ouest, dans la région frontalière de Toulépleu, ont fait notamment une centaine de victimes civiles. D'autres cas d'affrontements ont été enregistrés dans les premiers jours du mois de mars, notamment à Bangolo où l'on compte une soixantaine de victimes civiles et encore dans la région de Toulépleu, au cours desquels quatre membres volontaires de la Croix-Rouge ont également été tués.

80. Le porte-parole du MPIGO aux Sommet d'Accra, Roger Banchi, déclarait le 8 mars : « *Il ne faut pas se faire d'illusions. La situation est très chaotique à l'ouest. On ne peut pas dire aujourd'hui que quelqu'un a la possibilité d'arrêter tout seul ce qui se passe, c'est un désordre (...) à l'ouest nous ne comprenons pas tout ce qui s'y passe, il y a plusieurs gens en armes qui se battent, cela va de civils qui se battent pour régler des comptes politiques ou ethniques à de combattants qui prétendent lutter contre des mercenaires. C'est confus.* »

jour⁸¹, les soldats des FANCI auraient commis depuis le début de la campagne militaire contre les rebelles un certain nombre d'exactions. Les victimes de ces actes seraient essentiellement des rebelles capturés ainsi que certains groupes de la population civile, essentiellement d'origine étrangère et ivoirienne appartenant aux ethnies du nord, accusés d'avoir fourni de l'aide aux rebelles. Ces épisodes concernent en particulier les agissements présumés des soldats ivoiriens dans la localité de Monoko-Zohi, située en zone sous contrôle rebelle, où un charnier a été découvert le 5 décembre 2002 par une patrouille de l'armée française en proximité de la ligne de démarcation, et lors de la reprise de la ville de Daloa, conquise par les rebelles et restée sous leur contrôle l'espace de quelques jours.

4.3 Les forces de l'ordre

L'attitude des forces de l'ordre dans les zones sous contrôle gouvernemental a suscité beaucoup d'interrogations de la part des organisations de défense des droits de l'homme et a réouvert le débat sur l'impunité dont bénéficient les membres des corps habillés ivoiriens. Il s'agit d'un problème de longue date⁸², qui est cependant dramatiquement revenu d'actualité au cours des dernières années.

Selon les informations disponibles, la tâche de maintien de l'ordre public a été appliquée à plusieurs reprises de manière arbitraire. Les communautés étrangères et la population ivoirienne « dioula » ont souvent été les victimes privilégiées de ces abus de pouvoir. En revanche, lorsque les violences et les actes de pillage ou de destruction de biens étaient le fait des participants aux manifestations des « patriotes », les forces de l'ordre auraient fait preuve de passivité ou de complaisance⁸³.

De plus, les rondes des « escadrons de la mort » ont fait plusieurs victimes⁸⁴, essentiellement dans les milieux proches de l'opposition ou supposés

tels. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure ces actes sont à imputer à des initiatives personnelles, ou s'ils sont à considérer comme étant des exécutions d'ordres venus du haut des hiérarchies⁸⁵.

Enfin, une nouvelle forme d'organisation de prévention et de répression est née depuis le début de la crise ivoirienne. Des comités d'autodéfense composés de civils « patriotes », parfois armés, ont en effet fait leur apparition en se donnant la mission de mener la guerre aux assaillants et à leurs supporters présumés. Ces groupes, privés d'une véritable structure légale, tolérés, voire encouragés plus ou moins directement par le pouvoir en place⁸⁶, regroupent en général des jeunes qui n'hésitent pas à clamer haut et fort des propos xénophobes et sont encadrés par des personnes partisans ou proches du pouvoir⁸⁷.

81. Lire à ce sujet le rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation en Côte-d'Ivoire (S/2003/90).

82. Suite à la publication du rapport d'enquête qui indiquait clairement des exactions commises par les militaires à l'égard des étudiants en grève, Houphouët-Boigny avait déclaré en 1991 : « Je ne peux pas punir mon armée. »

83. Plusieurs manifestations des « patriotes » non autorisées ont été tolérées, et les troubles qui ont suivi les Accords de Marcoussis, par exemple, ont débuté le 25 janvier à 22 heures, heure à laquelle commençait le couvre-feu.

84. Les dernières victimes célèbres en date sont le dr Benoît Dacoury-Tabley, retrouvé le 8 novembre, deux jours après l'annonce de ralliement de son frère Louis André Dacoury-Tabley à la cause rebelle, et Camara Yéréfé, membre du RDR, chargé de la communication à la municipalité d'Adjamé (Abidjan), dont la dépouille a été retrouvée le 2 février 2003.

85. Lire à ce sujet le rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation en Côte-d'Ivoire (S/2003/90).

86. Le 14 octobre, le Premier ministre Affi N'Guessan déclarait lors d'une rencontre avec une délégation de la Jeunesse patriote : « Il faut que les jeunes s'organisent pour organiser une veille permanente, pour que si l'ennemi s'avise à passer par la brousse ou à emprunter nos routes il soit neutralisé. »

87. Le responsable national du COJEP (Congrès des jeunes patriotes), Charles Blé Goudé, successeur de Guillaume Soro à la tête de la FESCI, a toujours bénéficié du support du FPI. Depuis le début de ses activités de militant, il entretient des rapports privilégiés avec les hautes sphères de ce parti.

5. La médiation de la CEDEAO

5.1 La signature du cessez-le-feu

L'aboutissement principal de la médiation de la CEDEAO est sans nul doute la signature d'un accord de cessation des hostilités, obtenu par le groupe de médiation mené par Mohammed Ibn Chambas. Suivi par l'ouverture de négociations à Lomé sous le parrainage du président Eyadéma, cet accord de cessez-le-feu a connu des moments de grande fragilité et n'a pu être consolidé que par la présence sur le terrain des forces armées françaises qui avaient la mission d'en garantir le respect. L'emploi du dispositif français pour l'accomplissement de cette mission s'explique par la nécessité d'exécuter immédiatement la mission initialement attribuée aux forces ouest-africaines, dont le déploiement sur le terrain a enregistré un important retard. Arrivé en Côte-d'Ivoire à la mi-janvier, c'est-à-dire trois mois après la signature des accords de cessation des combats, le contingent ECOFORCE ne s'est en effet déployé de manière complète sur le terrain que plusieurs semaines plus tard.

5.2 Les négociations de Lomé

Les négociations, auxquelles ont participé les délégations des rebelles et du gouvernement, ont commencé le 30 octobre 2002 et ont rapidement fait preuve d'un certain manque d'efficacité. Si des accords sur les revendications corporatistes des rebelles ont été conclus très rapidement, aucune avancée n'a été enregistrée sur les questions de nature politique. Les rebelles ont exigé tout au long des pourparlers la démission de Gbagbo, la reprise d'élections ouvertes à tous et l'ouverture de trois commissions d'enquête internationales sur les décès de Guéï, Balla Kéïta⁸⁸ et Boga Doudou comme préalable à toute concession de leur part. La délégation gouvernementale, pour sa part, a toujours dit non à des négociations avec des rebelles ayant refusé de déposer les armes et ne reconnaissant pas le pouvoir d'un président issu d'élections démocratiques.

Les divergences qui se sont manifestées entre les chefs d'Etats de la CEDEAO quant au chemin à suivre⁸⁹ ont certainement affaibli les chances d'aboutissement des négociations.

De plus, l'attribution de la gestion des rencontres au président Eyadéma, doyen des chefs d'Etats, se justifiait certainement d'un point de vue de protocole, mais n'était pas un gage de réelle efficacité politique⁹⁰.

5.3 En marge des discussions de Lomé

Il est regrettable de devoir prendre acte d'un nouvel exemple d'incapacité des instances régionales et internationales africaines de parvenir à l'élaboration de solutions concrètes aux crises qui sévissent sur le continent. Il faudra cependant éviter de réduire les responsabilités d'un tel échec aux limites de la CEDEAO. Si le bilan des presque trois mois de discussions de Lomé est faible, il faudra fatalement aller en rechercher aussi des raisons dans la volonté réelle des parties opposées à trouver un terrain d'entente. Si les déclarations de principe faites par Gbagbo et les rebelles durant les négociations affichaient une volonté de parvenir à des accords de paix, les attitudes concrètes adoptées par les deux camps en marge des discussions laissaient entrevoir des intentions bien différentes. Nous serions presque tentés de nous interroger sur les réels intérêts, de part et d'autre, d'une participation aux pourparlers. N'était-ce pas finalement un simple moyen de cesser les hostilités sur le terrain pour gagner du temps et consacrer les énergies à disposition à la course au réarmement ?

Certains témoignages⁹¹ laissent penser qu'alors que la délégation politique des rebelles participait aux pourparlers au Togo, des tentatives de mobilisation et de recrutement de nouveaux combattants avaient lieu dans les zones sous contrôle rebelle.

88. Proche d'Houphouët-Boigny et ministre aux Affaires religieuses pendant la transition militaire, cet opposant musulman originaire du nord a trouvé la mort dans des conditions encore non élucidées à Ouagadougou en août 2002.

89. Des tensions assez fortes se sont produites, notamment entre les présidents Abdoulaye Wade et Eyadéma, sur fond de querelles personnelles. Parmi les questions épineuses il y a le fait que le Sénégal, qui assurait la présidence de la CEDEAO jusqu'au début de l'année 2003, n'a pas été inséré dans le Groupe de médiation pour la crise ivoirienne.

90. Le président Gnassingbé Eyadéma, arrivé au pouvoir en 1967 par un coup d'Etat, a toujours été réélu dans des conditions peu démocratiques et a œuvré pour une modification de la Constitution (intervenue le 30 décembre 2002), afin de pouvoir déposer sa candidature aux présidentielles de 2003.

91. « Le MPCCI recrute de son côté », *Fraternité Matin*, 12 décembre 2002.

Du côté gouvernemental, l'approche n'était pas vraiment différente. Le 10 décembre 2002 le président Gbagbo, cédant peut-être aux pressions de l'aile la plus radicale de son entourage⁹², lançait un appel au recrutement volontaire de 3.000 unités dans l'armée et se lançait dans une course à l'armement. Peu d'informations officielles font état de ces acquisitions de matériel de guerre, mais leur utilisation sur le terrain laisse bien peu de doutes quant à leur réalité. Ces achats ont acheminé en Côte-d'Ivoire deux hélicoptères Mi-24 de fabrication russe qui ont en effet été utilisés lors de deux missions dans l'ouest du pays en faisant 27 victimes civiles. Selon l'évaluation des services de renseignement français⁹³, le montant des contrats d'acquisition d'armement du gouvernement ivoirien depuis le début de la crise, conclus essentiellement avec Israël, la Chine et des Etats d'Europe de l'Est, notamment la Bulgarie, s'évalue à une centaine de millions de dollars. De surcroît, ces armes ne seraient pas arrivées seules en Côte-d'Ivoire et

un certain nombre de mercenaires auraient également fait le déplacement vers Abidjan pour se joindre aux troupes sur le front ou pour former les soldats ivoiriens au maniement du nouveau matériel en dotation⁹⁴. La présidence ivoirienne, qui a toujours répondu par la négative lorsque interrogée sur la présence de mercenaires parmi ses soldats, a finalement reconnu indirectement leur enrôlement le 3 février, lorsqu'elle a officiellement pris l'engagement de les démobiliser suite à la visite à Abidjan de M. de Villepin.

92. Blé Goudé revendiquait, lors des manifestations d'octobre 2002, que le gouvernement aide les jeunes patriotes pour qu'ils puissent « *offrir leurs poitrines aux balles* ».

93. Lire à ce sujet « Côte-d'Ivoire : Trafic d'armes à Abidjan » et « Côte-d'Ivoire : Filière bulgare », *Jeune Afrique l'Intelligent* n°2200, du 9 au 15 mars 2003.

94. Lire à ce sujet « Le pouvoir et les rebelles ivoiriens discutent... et s'arment », *Le Monde*, 31 octobre 2002, « Côte-d'Ivoire : le retour des affreux », *Le vif/L'express*, 3 janvier 2003, « Les ennemis se parlent à Paris », *Le Vif/L'express*, 17 janvier 2003.

6. La position de la France

Depuis l'indépendance en 1960, la Côte-d'Ivoire a toujours gardé un rapport tout à fait privilégié avec l'ancienne puissance coloniale en tissant des liens commerciaux et de coopération particulièrement forts qui en font le premier partenaire commercial de la France dans la zone franc.

La présence française en Côte-d'Ivoire, forte d'une base militaire permanente dans l'est de la ville d'Abidjan qui abrite une garnison de 560 hommes et d'une communauté de presque 17.000 résidents, justifie le regard attentif que Paris a toujours porté sur la situation interne de son ex-colonie. Lors des événements qui ont conduit au coup d'Etat de Noël 1999, l'attitude de la France fut celle de la neutralité, ainsi que le suggérait sa nouvelle politique africaine du « ni-ni »⁹⁵. Les premiers jours de la crise actuelle, les réactions de Paris suivirent encore une fois cette attitude. Les déclarations des premières heures laissèrent apparaître que le pouvoir français suivait avec une attention préoccupée le déroulement des événements sur le sol ivoirien, même si la prudence restait de mise. Paris a immédiatement condamné les actes des rebelles, exprimé son soutien au gouvernement élu et formulé le souhait que la stabilité revienne au plus vite. Les appels lancés par les membres du pouvoir ivoirien pour que Paris honore le pacte d'intervention de 1962 ne furent donc pas recueillis à l'Elysée. Aucune preuve sérieuse ne vint corroborer la thèse d'une agression extérieure soutenue par Abidjan et la France se limita à promettre l'envoi d'une aide logistique en soutien des FANCI, sans pour autant courir le risque de s'engager davantage dans le conflit. La principale préoccupation initiale de la France était celle d'assurer la protection de ses ressortissants ; le 22 septembre, 130 soldats français venu du Gabon débarquèrent à Abidjan pour porter main forte à la garnison de Port-Bouët⁹⁶ investie de cette tâche. Quelques jours plus tard, l'armée française présente sur le territoire ivoirien atteignait le millier d'hommes pour atteindre à la mi-février son effectif maximum d'environ 3.000 soldats⁹⁷. Les premières missions exécutées par les soldats qui participent à la « mission Licorne » furent donc d'évacuer des villes de Bouaké et de Korhogo les civils français et occidentaux, et d'assurer la sécurité de

la délégation diplomatique de la CEDEAO venue rencontrer les rebelles du MPC. Prise entre deux feux et soucieuse de préserver ses intérêts dans le pays une fois la crise résolue, la position française joua de diplomatie et de finesse pour se maintenir dans une position qui se voulait de neutralité maximale. Elle essuya malgré tout des critiques venant des deux camps ; la population proche du pouvoir reprocha à Paris de ne pas vouloir livrer Ouattara à la justice ivoirienne et de fuir face à ses responsabilités en refusant d'appliquer les accords de défense de 1962, alors que les rebelles accusaient le contingent français d'empêcher par leur présence sur le terrain leur avancée sur Abidjan.

Une fois l'accord de cessez-le-feu accepté par les deux parties, la mission « Licorne » vit une redéfinition de ses objectifs. A la demande de la CEDEAO, les troupes françaises acceptèrent de veiller à l'instauration effective du cessez-le-feu et à la surveillance de la ligne de démarcation établie entre les belligérants, dans l'attente que la force d'interposition ouest-africaine prenne effectivement position. Le rôle de Paris évolua donc au fil du temps, devenant de plus en plus actif et, par conséquent, ambigu aux yeux de la population.

Les efforts français ne se limitèrent cependant pas au domaine militaire. La diplomatie française, M. de Villepin à sa tête, resta très active. Des observateurs français participèrent aux négociations de Lomé⁹⁸ et de Villepin resta en contact permanent avec les autorités ivoiriennes pour tenter de réduire les distances entre les deux parties. Il fit une première tournée officielle en Afrique de l'Ouest du 26 au 28 novembre 2002, en rencontrant les délégations en pourparlers à Lomé et les présidents Gbagbo et Compaoré respectivement à Abidjan et Ouagadougou. Lors de cette visite, les militaires français assurèrent le départ de Ouattara vers Libreville, avec l'accord préalable des autorités ivoiriennes.

95. C'est-à-dire « ni ingérence, ni indifférence ».

96. Ces militaires de la garnison de Port-Gentil étaient dotés d'avions de transport et d'hélicoptères de manœuvre Cougar.

97. Aux 2.500 hommes présents en Côte-d'Ivoire depuis novembre s'ajoutent environ 450 hommes du 21^{ème} RiMA ; ces soldats sont arrivés à la fin de la première semaine de février pour renforcer le dispositif déjà présent et garantir plus de sécurité aux ressortissants français.

98. Notamment Christian Duthiel de la Rochère, ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire entre 1993 et 1998.

La deuxième visite du ministre français de Affaires Etrangères fut précédée par une nouvelle série d'épisodes qui contribuèrent à alimenter les tensions entre Paris et Abidjan, et aboutissant au remplacement de l'ambassadeur de France en poste à Abidjan⁹⁹. Au cours de cette visite officielle qui eut lieu les 3 et 4 janvier 2003, M. de Villepin rencontra le président Gbagbo à Abidjan dans des conditions hostiles et les représentants politiques des rebelles à Bouaké, en posant les bases pour une participation de ces derniers et de toutes les composantes de la vie politique ivoirienne au Sommet organisé à Marcoussis du 15 au 24 janvier. Le ministre français des Affaires étrangères obtint du président de la République l'engagement de ren-

voyer immédiatement les mercenaires qui avaient été enrôlés au sein des FANCI, l'immobilisation des deux hélicoptères Mi-24, ainsi qu'un accord sur le principe de nommer dans des délais brefs un nouveau gouvernement de large ouverture incluant notamment le parti de M. Ouattara, alors qu'à Bouaké il réussit à faire tomber l'exigence des rebelles d'obtenir préalablement à toute négociation la démission de Gbagbo.

99. L'ambassadeur Vignal, qui avait abrité Ouattara dans sa résidence le 19 septembre, s'est retrouvé au centre d'une campagne de presse hostile lui reprochant d'avoir tenu des propos « peu respectueux du peuple ivoirien ». Il a été remplacé par l'ambassadeur Le Lidec.

La politique africaine de la France est-elle à la mesure de ses ambitions ?

L'attitude adoptée par la France suite aux bouleversements politiques et aux troubles qui se sont succédés en Côte-d'Ivoire depuis la fin de l'année 1999 laisse apparaître un malaise certain de Paris vis-à-vis de cette région qui était, il y a peu, sa « vitrine africaine ». Se souciant d'avantage de préserver et renforcer les intérêts français sur le territoire ivoirien¹ que d'œuvrer pour une évolution positive dans le long terme de la situation politique locale, Paris a longtemps évité de jouer un rôle direct. Sa politique de coopération au développement, subordonnée, il est vrai, au rôle prépondérant que jouent désormais les institutions de Bretton Woods, n'a placé la bonne gouvernance et le respect effectif des principes démocratiques parmi les priorités que lorsqu'il était trop tard. Par souci de non-ingérence ou par intérêt direct, Paris a longtemps et volontairement fermé les yeux sur des épisodes graves qui auraient bien pu justifier plus de fermeté de sa part. Refusant d'adopter un ton moins bienveillant et laissant que la situation interne à la Côte-d'Ivoire se dégrade, tentative de coup d'Etat après tentative de coup d'Etat, la France s'est presque retrouvée dans une position de non-retour. La recherche d'une position d'équilibre subtil fut d'autant plus compliquée qu'elle devait passer par la nécessité de résoudre la crise ivoirienne sans pour autant froisser les sensibilités de ses alliés de

longue date dans la région². Tirailée entre le besoin d'une issue rapide au conflit ivoirien et celui de préserver les bonnes relations avec des pays qui étaient visés par la Côte-d'Ivoire comme étant responsables de la rébellion, la France n'a plus eu le loisir de rester un observateur privilégié. Pour éviter que le scénario ivoirien ne se décompose irréversiblement, et avec lui ses chances de garantir sa présence fortement rentable dans le pays, Paris s'est vu dans la quasi-obligation d'imposer la Table ronde de Linas-Marcoussis.

Comme toute solution de dernière chance, ce sommet de négociations portera en son sein, nous le verrons dans la suite, des éléments de faiblesse qui se combinent mal avec les ambitions africaines retrouvées depuis la fin de la cohabitation en mai 2002 de l'ex-puissance coloniale.

1. De nombreux groupes industriels français opèrent en Côte-d'Ivoire depuis l'indépendance, y compris dans des secteurs des services publics comme l'électricité, la distribution de l'eau, les télécommunications, les bâtiments et les travaux publics. Parmi ceux-ci on retrouve notamment les groupes Bolloré, Cergill, Bouygues, Barry-Caillebault, Alcatel et France Télécom.

2. Il s'agit essentiellement du Togo, du Burkina Faso et du Sénégal.

7. Les accords de Marcoussis et Kléber

7.1 Contexte général et contenu des Accords

Organisée sur initiative de la présidence française, la Table ronde de Linas-Marcoussis et la Conférence des chefs d'Etats africains de Paris (appelée aussi la Conférence de la rue Kléber) ont eu lieu respectivement du 15 au 24 et du 25 au 26 janvier 2003. Le premier rendez-vous avait pour mission de dégager un consensus entre les différentes forces politiques ivoiriennes et les rebelles qui défient le pouvoir institutionnel du président Gbagbo, et de tracer le chemin à suivre pour la restauration de la paix. Le deuxième devait avaliser les accords issus de la Table ronde devant la communauté internationale.

Les autorités françaises ont invité à participer aux négociations de Marcoussis 32 personnes. Parmi les participants aux débats de la Table ronde 9 composaient la délégation des « Forces nouvelles »¹⁰⁰, alors que les partis politiques présents à l'Assemblée nationale ivoirienne représentaient le pouvoir des institutions républicaines et bénéficiaient chacun d'une délégation¹⁰¹. Les travaux étaient placés sous la présidence de M. Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel français, assisté dans sa tâche par le juge Me Keba Mbaye et par l'ancien Premier ministre ivoirien et président du Forum de réconciliation nationale, M. Seydou Diarra.

Si l'initiative française aura eu le mérite de placer les représentants de la vie politique et les rebelles ivoiriens face à leurs responsabilités en les forçant à faire les efforts qu'ils se disaient prêts à fournir pour que la paix revienne, on peut se poser des questions quant à la validité de l'approche adoptée. La fermeté imposée par Paris pour que des délais stricts soient respectés a été perçue en effet par certains participants, dont le président de l'Assemblée nationale ivoirienne Mamadou Koulibaly qui quittera la Table ronde le 20 janvier en signe de protestation, comme l'expression de nouvelles ambitions coloniales françaises et aura conduit à une certaine approximation dans l'élaboration du résultat final¹⁰². De surcroît, force est de constater que cette initiative diplomatique aura

tronqué les efforts politiques qui avaient pu naître au sein de la CEDEAO et qui avaient obtenu, en un premier temps, une avancée concrète par la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les deux parties. Ce premier résultat, qui, il est vrai, présentait une faiblesse de taille¹⁰³, était cependant d'autant plus positif qu'il laissait espérer une résolution à la crise par le concours des pays de la sous-région.

Il est regrettable qu'une fois encore les solutions aux crises africaines ne puissent être élaborées au niveau continental et que l'intervention diplomatique des anciennes puissances coloniales soit presque une étape forcée dans le règlement des conflits. Quelles que soient les raisons qui ont motivé Paris à prendre en main la direction des négociations, les Etats africains ont démontré encore une fois, une de plus hélas, leur incapacité à régler leurs différends d'eux-mêmes.

Le résultat de ces dix jours de discussions est résumé dans un Accord et une annexe de celui-ci qui ont été signés par les dix représentants des formations participant à sa rédaction (voir les textes complets en annexe). Les points prioritaires qui ressortent de ce document visent à la restauration de la paix en Côte-d'Ivoire et peuvent se résumer par les mesures envisagées dans ce sens :

- La formation d'un gouvernement de réconciliation nationale qui devra être mis sur pied dès la clôture de la Conférence de Paris. Ses missions principales seront le retour de la paix, le renforcement de l'indépendance de la justice, la restauration de l'administration et le redressement du pays. La composition de ce gouvernement prévoit la désignation de la part de chacune des

100. Cette dénomination désigne les trois mouvements rebelles ; le MPCI, MJP et le MPIGO. Des 9 représentants rebelles cinq étaient ceux de la délégation MPCI, alors que les deux autres mouvements étaient représentés respectivement par deux délégués.

101. Cinq sièges étaient réservés aux quatre partis majeurs (FPI, RDR, PDCI et UDPCI) et un aux autres formations.

102. Selon une source diplomatique française, certaines formulations litigieuses des points des Accords seraient dues à la fatigue, à la précipitation, au manque de vigilance des signataires ainsi qu'aux méthodes un peu expéditives du président de séance Mazeaud. Lire à ce sujet « Le sorcier blanc et le magicien noir », *Jeune Afrique l'Intelligent* n°2195, du 2 au 8 février.

103. L'observation et la surveillance des accords de cessez-le-feu ont été garanties par l'armée française déjà présente sur le terrain. De plus, l'intervention ouest-africaine sera financée par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Canada et les Pays-Bas.

délégations ayant pris part à la Table ronde de représentants, de façon à ce que sa formation soit équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.

- La préparation des échéances électorales et de leur calendrier aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes.
- La nomination d'un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle, sans pouvoir cependant y participer.
- Ce gouvernement disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution.
- Il s'attachera, dès sa prise de fonction, à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine et procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité.
- Il organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement, et s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.
- Il adoptera les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de ces mêmes mesures les soldats exilés et tous les prisonniers politiques.

De plus, les textes de l'Accord prévoient que l'ensemble du pays devra être sécurisé par l'armée française et les troupes ouest-africaines, également chargées de désarmer les belligérants. La création d'un Comité de suivi¹⁰⁴ est également prévue ; celui-ci devrait avoir Abidjan pour siège et compter parmi ses membres des représentants de la communauté internationale¹⁰⁵.

Les annexes de l'Accord tracent les priorités du programme du gouvernement en question, en fixant neuf axes prioritaires. Nous nous bornerons ici à ne citer que le titre de chaque point.

- I. Nationalité, identité, condition des étrangers
- II. Régime électoral
- III. Eligibilité à la présidence de la République
- IV. Régime foncier
- V. Médias
- VI. Droits et libertés de la personne humaine
- VII. Regroupement - désarmement - démobilisation
- VIII. Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

IX. Mise en œuvre

Indépendamment du contenu spécifique des points de l'Accord, nous pouvons en tirer deux conclusions principales : premièrement il apparaît clairement que le pouvoir présidentiel de Gbagbo en ressort fortement affaibli. Si les revendications de démission du Président sont abandonnées et qu'il peut exercer son mandat jusqu'à son terme en octobre 2005, en revanche, ses pouvoirs ressortent de la Table ronde de Marcoussis fortement diminués ; le gouvernement de réconciliation nationale qui sera nommé aura en effet des prérogatives de l'exécutif, ce qui devrait être du seul domaine du chef de l'Etat dans un tel système présidentiel.

Deuxièmement, il est impossible de faire abstraction du fait que ces Accords constituent un précédent qui pourrait s'avérer particulièrement dangereux pour l'avenir. En invitant les rebelles aux négociations et en les insérant *de facto* dans le groupe des forces politiques qui participeront au gouvernement de réconciliation nationale, les textes de Marcoussis légitiment dans une certaine mesure le recours aux armes comme moyen de lutte politique et confient aux groupes armés insurrectionnels, par la même occasion, le statut d'interlocuteurs politiques attitrés. Il est encore trop tôt pour savoir en quelle mesure ces Accords seront appliqués, mais reste le fait que ce mauvais exemple pourrait créer des émules parmi les rebelles ivoiriens.

7.2 Analyse des points de l'Accord et remarques

Les discussions qui ont eu lieu lors de la Table ronde de Marcoussis auront eu le mérite de rouvrir le débat sur un certain nombre de problèmes qui affligent la société ivoirienne et de rechercher des solutions concrètes à y apporter. Ces questions ont souvent des racines qui remontent loin dans le temps et dont beaucoup, trop longtemps restées latentes, se recourent. L'application des missions

104. Ce Comité est présidé par le béninois Albert Tévoédjrè.

105. Parmi ces membres il y aura un représentant de l'Union européenne, un représentant de la Commission de l'Union africaine, un membre du secrétariat exécutif de la CEDEAO, un envoyé spécial du Secrétariat des Nations unies, un représentant de l'Organisation internationale de la francophonie, un représentant du FMI, un représentant de la Banque mondiale, un représentant de la France et un délégué du G8.

attribuées au gouvernement de réconciliation nationale demandera donc des efforts considérables et une véritable volonté politique de la part de tous. Reste à savoir si cela sera effectivement possible, dans quels délais et à quel prix.

Dans les paragraphes suivants, nous ferons une analyse succincte des dispositions fixées par l'Accord, tout en soulignant les difficultés que leur application directe risque de rencontrer.

I. Nationalité, identité, condition des étrangers

La loi sur la nationalité a été votée en 1961 alors que le Code de la nationalité ivoirienne date de 1972. A cette époque, aucune distinction véritable n'était faite entre Ivoiriens et étrangers, tant la politique d'accueil des communautés originaires des pays voisins était libérale. La présence de ces communautés était en effet indispensable pour soutenir le rythme de croissance économique du pays et ne constituait aucun réel danger pour le système politique en place, basé sur le régime du parti unique PDCI-RDA, qui n'hésita pas à accorder le droit de vote aux « non-nationaux ». Le statut des étrangers fut adopté dans la première partie des années 90, alors que M. Ouattara occupait le poste de Premier ministre, et répondait à des besoins bien précis¹⁰⁶.

Les mesures envisagées par l'Accord ne prévoient pas de remettre en discussion cet arsenal juridique, mais visent simplement à une meilleure application des lois existantes et à une meilleure aptitude de l'administration, en particulier à l'égard des personnes étrangères. Ces communautés, dont une grande partie vit en Côte d'Ivoire depuis plusieurs décennies, ont été le bouc émissaire principal de la crise identitaire qui s'est développée autour du concept d'ivoirité. Les textes des Accords incitent donc le nouveau gouvernement à œuvrer pour une véritable réconciliation nationale et à réglementer l'émission des cartes d'identification individuelle¹⁰⁷.

II. Régime électoral

La Table ronde reconnaît que les dispositions légales existantes qui réglementent le Code électoral garantissent la transparence et le caractère démocratique des scrutins. Encore une fois, l'accent est mis sur la nécessité d'une meilleure appli-

cation de ces dispositions, en particulier pour ce qui regarde l'impartialité des médias en période électorale et l'établissement des fichiers électoraux.

III. Eligibilité à la Présidence de la République

Les termes de l'éligibilité du Président de la République fixés par l'article 35 de la Constitution établissent que *le candidat doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze au plus et qu'il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine*. Les modifications que devraient introduire les Accords de Marcoussis visent à modifier la formulation de cet article¹⁰⁸.

Il s'agit de la seule modification de la Constitution qui est prévue dans les Accords ; dans la pratique ce point sera aussi celui qui soulèvera le plus de litiges et d'oppositions dans sa mise en pratique. En effet « *l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux membres de l'Assemblée nationale* »¹⁰⁹ et « *pour que tout projet ou proposition de révision ayant pour objet l'élection du président de la République et la procédure de la Constitution puisse être pris en considération, il doit obligatoirement être soumis à référendum* »¹¹⁰. Enfin, « *aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire* »¹¹¹. S'il est vrai que les Accords « réaffirment la nécessité de préserver l'intégrité nationale de la Côte-d'Ivoire »¹¹² il reste qu'un problème sérieux se pose quant à la possibilité d'appliquer les Accords de Marcoussis tout en respectant la Constitution en vigueur. Selon ces

106. L'introduction de la carte d'identité individuelle permettait, en effet, d'assurer un contrôle sur les droits civiques des personnes et de garantir des recettes pour l'Etat.

107. Les protestations de l'opposition lors des dernières élections départementales portaient précisément sur l'inefficacité du système d'attribution de ces cartes, nécessaires pour l'inscription des électeurs.

108. Lors du Forum de réconciliation nationale de 2001, Gbagbo reconnut que la formulation de cet article de la Constitution n'avait pour unique dessin que celui d'écarter Ouattara de la course à la présidence. Lire à ce sujet « Ivoirité et désirs de pouvoir », *Le nouvel Afrique Asie*, novembre 2002

109. Article 124 de la Constitution ivoirienne.

110. Article 126 de la Constitution ivoirienne.

111. Article 127 de la Constitution ivoirienne.

112. Article 3 de l'Accord de Marcoussis.

textes, en effet, l'initiative de la révision doit bénéficier concurremment de l'Accord de Gbagbo et de l'Assemblée.

Or, dans son discours adressé à la nation le 7 février, le président de la République a insisté sur sa volonté de respecter la Constitution sous sa forme actuelle et de la considérer comme intouchable. De plus, les députés de l'Assemblée nationale issus de sa famille politique, le FPI, qui, comme nous le verrons dans la suite se sont montrés réticents à une application intégrale des textes des Accords, occupent 42% des sièges de l'hémicycle. La procédure prévue par la Constitution stipulant que la proposition de modification de cette dernière doit recueillir les 2/3 de votes des députés, il est concevable que les procédures d'amendement des conditions d'éligibilité à la Présidence rencontreront plusieurs obstacles sur leur chemin. Ceci est d'autant plus possible que le président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly, a toujours fait preuve d'une fermeté à la limite de l'intransigeance vis-à-vis des Accords signés à Marcoussis. A plusieurs reprises, il a en effet condamné les textes issus de la Table ronde, d'abord en quittant les débats avant leur clôture, ensuite par voie de presse¹¹³.

Enfin, l'organisation d'un référendum dans des conditions qui en garantiraient la transparence semble pour le moment quelque chose d'impossible à assurer.

IV. Régime foncier

Le texte des Accords ne remet pas en question la loi sur le foncier rural qui a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 23 décembre 1998 et qui doit toujours être réexaminée par une Commission d'experts. Cette législation interdirait aux étrangers de posséder des terres en limitant les baux et les droits d'exploitation à une période de 99 ans. La priorité serait donc accordée aux droits traditionnels sur la terre, basés sur des revendications ancestrales. Il s'agit d'une des questions les plus épineuses de la politique ivoirienne des dernières années ; une fois encore les origines de la question, qui présente de multiples facettes¹¹⁴, se perdent loin dans le temps. Comme dans le cas du Code de nationalité, le problème est aggravé par la mauvaise application des normes légales, le regard porté sur les communautés étrangères depuis la naissance du concept d'ivoirité, et les tensions sociales exacerbées par la dégradation générale

des conditions socio-économiques. Les mesures proposées par les Accords ne modifient pas véritablement l'approche juridique proposée pour la régularisation de la problématique, mais expriment une volonté politique d'apaisement des tensions et portent surtout sur une meilleure information au sein des populations rurales.

V. Les médias

Les trois articles du paragraphe relatif aux médias ne fixent aucune mesure concrète. Ils ouvrent cependant le débat sur un paysage médiatique qui semble connaître depuis le début de la crise une radicalisation généralisée du langage et qui fait preuve, à plusieurs occasions, d'une partialité déroutante¹¹⁵. Plusieurs campagnes de presse favorables au pouvoir en place ont permis la réalisation des buts politiques, notamment en accusant toute prise de position non alignée avec celle officielle du pouvoir d'exprimer un soutien à la cause des rebelles. Nombreux sont les articles publiés sur la presse écrite qui incitent à la violence et à la discrimination, ou à soutenir des accusations non fondées dans un but clairement diffamatoire, visant essentiellement le RDR et son leader Alassane Ouattara.

Il est regrettable de constater que cette attitude se généralise et ne concerne plus uniquement les journaux connus pour la dureté de leur ligne éditoriale ; hélas, cela a certainement contribué à créer une culture de la violence et à accélérer l'explosion des tensions et la guerre. La télévision¹¹⁶ et les radios locales ont également diffusé à plusieurs reprises des propos violents et partisans, alors que les chaînes internationales, notamment *RFI*, *TV5* et la *BBC*, ont subi des dégâts matériels importants, ce qui a empêché la retransmission de leurs émissions

113. Le 13 mars 2003, alors que le gouvernement de réconciliation nationale siégeait pour la première fois, M. Koulibaly déclarait aux étudiants de la FESCI : « *Ce gouvernement n'a pas de sens. On l'attaquera juridiquement, politiquement. On descendra dans les rues et si on nous oblige, on prendra les armes.* »

114. Cette question repose en effet sur des aspects à la fois démographiques, culturels et historiques de la société ivoirienne.

115. Nous pourrions apporter de nombreux exemples : quelques titres d'articles parus dans la presse devraient suffire pour donner une idée : « Cette fois-ci les mutins méritent une sanction ! », *L'Inter*, 9 novembre 2002 ; « Il faut la guerre totale ! », *Notre voie*, 30 novembre 2002 ou « Le Congrès USA rejette l'Accord de Marcoussis », *Fraternité Matin*, 14 février 2003.

116. Il n'existe que deux chaînes ivoiriennes de télévision, toutes deux de la *RTI*, sous contrôle gouvernemental.

sur le territoire ivoirien dès le premier jour de la crise. Ceci s'inscrit dans un contexte plus général, dans lequel la presse internationale est accusée, depuis le début de la crise, de soutenir les rebelles en véhiculant une image du pouvoir et du peuple ivoirien fautive et volontairement dégradante. Si la guerre que se livrent gouvernement et rebelles passe aussi par la propagande et le contrôle des informations diffusées, et si les menaces (pas uniquement de censure) subies par les milieux médiatiques sont réelles, cela serait-il suffisant pour justifier le comportement de ces derniers mois ?

VI. Droits et liberté de la personne humaine

Nous avons déjà vu plus haut qu'il est difficile d'établir un bilan complet des combats et des exactions qui ont été commises depuis le déclenchement des hostilités, mais qu'il est pertinent de croire qu'il est déjà très lourd.

Les Accords issus de la Table ronde de Marcoussis entendent surtout dénoncer ces faits face à la communauté internationale et poser les bases du combat contre l'impunité des auteurs de ces crimes. Il s'agit en effet d'un problème ancien et d'un enjeu crucial dans la reconstruction de la société ivoirienne qui sortira de cette guerre. Des questions essentielles restent cependant ouvertes quant à la forme que prendra concrètement cette volonté politique : s'agira-t-il d'une amnistie totale, d'un pardon ou d'envisager des recours face à la justice pénale internationale ?

VII. Regroupement, désarmement et démobilisation

Le gouvernement de réconciliation, avec le concours des forces armées ouest-africaines et françaises, devra procéder au regroupement des forces armées des deux camps et adopter des mesures garantissant leur désarmement et leur démobilisation, tout en veillant à appliquer des programmes de réinsertion des ex-combattants dans la société. De plus, une restructuration de l'armée devra être étudiée et des mesures d'amnistie adoptées à l'égard des militaires exilés ou accusés d'avoir pris part à des actions de déstabilisation de l'Etat.

Il est difficile de savoir quels moyens le gouvernement de réconciliation nationale pourra mettre en œuvre pour faire appliquer ces mesures sans susciter le désaccord des membres des FANCI,

d'autant plus que les premières réactions ont fait état d'un refus presque total de la part des soldats qui n'admettent pas d'être assimilés aux rebelles. Le 26 janvier, le lieutenant-colonel Yao Yao, porte-parole des Forces armées nationales déclarait en effet à ce sujet que « les Accords de Marcoussis sont de nature à humilier les Forces de défense et de sécurité, l'Etat et le peuple ivoirien ».

De même, les nouvelles recrues appelées par l'armée et qui ont adhéré à la campagne de recrutement volontaire vont-elles accepter de perdre leur poste avant même d'y être affectées ? Ces questions deviennent cruciales, en particulier à la lumière des dispositions prises par le ministère de la Défense dans les jours qui ont suivi la signature des Accords¹¹⁷ et qui semblent, jusqu'ici, en ignorer le contenu.

VIII. Redressement économique

La reprise des activités économiques et le redressement du système productif du pays seront très certainement difficiles. La production de café et de cacao et le bon fonctionnement de la chaîne de production et de traitement des produits¹¹⁸ dépendent de manière cruciale de la fin des hostilités et du retour à la normalité sur toute l'étendue territoriale. De surcroît, à l'heure actuelle, l'activité économique dans la moitié nord du pays est quasiment au point mort et la grande majorité des travailleurs qui s'occupent des plantations sont d'origine étrangère ; boucs émissaires par excellence, beaucoup ont abandonné les plantations par crainte de subir des violences.

Les investissements étrangers tarderont plus que probablement à revenir, surtout à la lumière des dégâts que certaines compagnies ont subi lors des manifestations de rue qui ont suivi les Accords¹¹⁹, et même si l'aide internationale n'a jusqu'ici pas été bloquée¹²⁰, la confiance dans l'économie ivoirienne sortira certainement ébranlée de la crise.

117. Le 1er février, une première liste des appelés qui devaient intégrer les rangs de l'armée, contenant 690 noms, a été publiée dans le quotidien « *Fraternité Matin* ». Une deuxième liste de 1.000 noms a été diffusée, dans les pages du même quotidien, le 15 mars. Parmi ces noms, très peu sont d'origine nordiste, alors qu'on en compte une majorité à consonance krou et akan.

118. Les principales entreprises opérant dans le secteur du cacao transforment environ 35% de la récolte en Côte-d'Ivoire.

119. Il s'agit en particulier de grandes entreprises françaises comme Air France, et de petites ou moyennes entreprises françaises ou tenues par des étrangers de la sous-région.

D'autres questions restent posées. Les pays voisins accepteront-ils encore de dépendre de la Côte-d'Ivoire si peu tolérante envers leurs ressortissants ? Certains accords bilatéraux pourraient ne pas être reconduits et il est possible qu'une partie des marchandises qui transitaient jusqu'ici par le port d'Abidjan ne passent par la suite par les quais de Dakar, Lomé, Conakry ou encore Nouakchott. Les trois pays enclavés de la sous-région (Niger, Mali et Burkina Faso), dont le rythme de l'économie dépend cruellement de la situation ivoirienne¹²¹, enregistrent depuis le 19 septembre des pertes de grande ampleur et cherchent à déterminer de nouveaux circuits commerciaux pour réduire sensiblement leur dépendance de la Côte-d'Ivoire. Ainsi, par exemple, les travaux pour la construction d'un axe routier Dakar-Bamako-Conakry ont connu une nouvelle accélération dans le courant des derniers mois.

Le pays, qui n'était déjà pas à l'abri de tensions sociales et de mouvements de revendications de la part des fonctionnaires réclamant des hausses de salaires et des impayés¹²², se dirige donc vers un avenir difficile.

Enfin, les points des Accords consacrés à la reprise de l'activité économique ne dégagent pas de solutions ni de mesures concrètes et se bornent à stipuler que le gouvernement de réconciliation nationale devra élaborer un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et relan-

cer l'économie nationale. Aura-t-il les moyens de le faire ? Pourra-t-il longtemps compter sur l'aide internationale que la Table ronde recommande aux institutions internationales ?

IX. Mise en œuvre

L'unique tâche du nouveau gouvernement dans la mise en œuvre des textes des Accords sera de veiller à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires qui s'imposent soient adoptées dans les plus brefs délais. Reste à savoir en quelle mesure il pourra honorer ces délais. A en juger de la lenteur du processus de nomination du gouvernement, qui n'a pu se réunir pour son premier Conseil des ministres que le 13 mars, les prévisions pessimistes prennent de l'envergure.

120. La France a accepté de mettre entre parenthèses le remboursement des AFD (Aides françaises au développement) qui s'élèvent à plusieurs millions d'euro.

121. A titre d'exemple, 70% des échanges commerciaux maliens transitent par la Côte-d'Ivoire. Depuis le début de la crise, ces opérations ont chuté de 30%, ce qui a entraîné l'immobilisation des stocks et la fermeture de certaines usines pour manque de matières premières.

122. Fin janvier 2002, une vague de protestations avait touché plusieurs secteurs de l'activité publique, notamment l'armée et la police. Le 3 mars 2003, les services de douane ont adressé au gouvernement une lettre de protestation pour réclamer le paiement des arriérés qui leurs étaient dus.

8. Les réactions aux Accords en Côte-d'Ivoire

8.1 Au sein de la société

Lors du Sommet des chefs d'Etats qui s'est tenu à Paris suite à la conclusion de la Table ronde de Marcoussis, le président Gbagbo a été contraint de faire une déclaration de presse adressée à la population ivoirienne pour demander un retour au calme. Des marches aux dérapages violents eurent en effet lieu dès le 25 janvier, lorsque les premières informations sur les aboutissements des Accords de Marcoussis furent diffusées. Ces manifestations fleuves organisées par les différents mouvements de la « jeunesse patriote » proche du pouvoir présidentiel et regroupant plusieurs dizaines de milliers de personnes, dénonçaient notamment les atteintes qui étaient portées à la Constitution par les textes des Accords et l'attribution des ministères de la Défense et de l'Intérieur aux rebelles dans le gouvernement de réconciliation nationale¹²³. Plusieurs rassemblements de rue furent ensuite enregistrés du 26 janvier au 7 février, jour où le président Gbagbo finit par adresser un discours à la Nation pour expliquer à la population les contenus des Accords et sa position quant à leur application¹²⁴. Le bilan de ces journées agitées est lourd et fait état d'une vingtaine de morts, dont une dizaine à Agboville suite à des affrontements interethniques entre les communautés dioula et abbeville. Le sentiment d'hostilité qui s'est rapidement diffusé exprime l'impression de la population civile proche du pouvoir d'avoir été trahie par la France, à qui les manifestants reprochaient d'avoir voulu faire un « coup d'Etat constitutionnel »¹²⁵. Un fort sentiment francophobe s'est donc emparé d'une population sous l'influence d'une presse au ton souvent guerrier, et plusieurs épisodes d'hostilité envers la communauté française résidant en Côte-d'Ivoire ont été enregistrés. Les manifestants ont également été responsables de plusieurs actes de pillage et de vandalisme, en particulier à l'égard de symboles de la présence française¹²⁶ et un rassemblement devant la base militaire permanente du 43^{ème} BiMA a bien failli déboucher sur des incidents plus graves. Parmi les conséquences de ces journées de violences, il faut également souligner l'incendie qui a été déclenché au consulat du Burkina à Abidjan,

et l'on peut imaginer aisément que les communautés étrangères auraient une fois de plus subi des violences, des menaces et des humiliations.

Les tristement célèbres « escadrons de la mort » on fait une autre victime auprès de la classe politique issue de l'opposition¹²⁷ peu avant la publication du rapport de la mission d'urgence sur la situation des droits de l'homme dépêchée par les Nations unies¹²⁸, et le climat de terreur a monté d'un cran.

Depuis le discours du président Gbagbo, la situation s'est progressivement normalisée, même si des tensions latentes persistaient au sein de la population et des menaces d'une nouvelle évolution violente continuaient de peser¹²⁹ sur la suite des événements.

L'effet immédiat de ces deux semaines d'affrontements et de tensions fut le départ d'une importante partie de la communauté française¹³⁰. Simultanément, les relations entre Abidjan et Paris se sont considérablement détériorées et plusieurs messages fermes des représentants de l'Elysée et du Quai d'Orsay à l'adresse du président ivoirien ont été communiqués¹³¹.

123. Cette information, donnée à Paris par Guillaume Soro à la sortie d'un entretien avec Gbagbo en marge de la Conférence des chefs d'Etat, ne figure pas explicitement dans les points des Accords. Jamais confirmée ni démentie officiellement, elle a joué un rôle de catalyseur dans l'explosion des violences qui ont éclaté à Abidjan dès le 25 janvier.

124. « Le message du président Gbagbo », *Fraternité matin*, 8 février 2003.

125. Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale, a déclaré en rentrant à Abidjan avant la conclusion de la Table ronde : « *J'ai constaté que Pierre Mazeaud était en train de faire un coup d'Etat constitutionnel. Ce que les rebelles n'ont pas réussi à faire militairement, il le fait à Marcoussis.* »

126. Le Centre culturel français d'Abidjan a été pillé par les manifestants, les locaux de Radio Nostalgie fortement endommagés et le consulat de France assiégé.

127. Il s'agit de Camara Yéréfé, voir la note n° 85.

128. Il s'agit du rapport de la mission d'urgence des Nations unies sur la situation en Côte-d'Ivoire (S/2003/90).

129. Suite au discours de Gbagbo, les rebelles ont accusé le Président de vouloir gagner du temps et menacé à plusieurs reprises de reprendre les opérations militaires en contournant le dispositif d'interposition français.

130. Paris a appelé ses ressortissants dont la présence n'était pas indispensable en Côte-d'Ivoire à quitter le pays. Quelques centaines de ressortissants français ont quitté la Côte-d'Ivoire entre fin janvier et début février.

131. Après les « sommations » lancées par Paris pour que Gbagbo fasse un discours d'apaisement, le ministre de Villepin a encore déclaré le 17 février : « *Nous voulons croire que le président Gbagbo pourra venir et proposer une solution.* »

8.2 Au sein de la classe politique ivoirienne

Les délégués des partis politiques qui ont participé à l'élaboration des Accords de Marcoussis sont rentrés à Abidjan alors qu'un climat particulièrement hostile envers les engagements pris lors de la Table ronde y régnait. Certains d'entre eux ont dû donner des explications, voire présenter leurs excuses au peuple¹³², suite aux pressions de la presse et des franges les plus radicales de la population. Dans l'ensemble, les partis impliqués dans la tentative de résolution de la crise ont initialement fait carré. Dans une déclaration commune rendue à Paris le 29 janvier 2003¹³³ ils ont demandé au président Gbagbo d'accepter les Accords et manifesté de vives protestations quant à la nomination du Premier ministre de réconciliation nationale, M. Seydou Elimane Diarra, investi à Paris le 26 janvier par Gbagbo.

Au fil des jours et des rencontres de négociation menées par le Premier Ministre pour la création du gouvernement de réconciliation nationale, les positions de chaque formation politique se sont définies avec plus de précision et un écart de plus en plus profond s'est creusé entre le parti du président Gbagbo et les autres formations politiques.

Le FPI a en effet rejeté en bloc les contenus de l'Accord signé à Paris dans une déclaration datant du 4 février, alors que les autres partis, pourtant solidaires avec la présidence dans les mois initiaux de la crise et représentés dans la délégation gouvernementale qui a participé aux pourparlers de Lomé, se sont tous déclarés prêts à accepter l'entrée des rebelles dans le futur gouvernement ainsi que les sacrifices qui s'imposent pour contribuer au retour de la paix¹³⁴. A plusieurs reprises ils ont réclamé l'application effective et totale des textes issus de la Table ronde de Marcoussis, insistant sur l'irrévocabilité de la nomination du Premier ministre jusqu'aux élections de 2005, sur le transfert de l'exécutif et sur la nécessité de mettre un terme aux manœuvres d'obstruction et de tergiversation de la part de la présidence.

La seule voix discordante au sein du FPI est celle du Premier ministre sortant, Pascal Affi N'Guessan, qui a déclaré que les Accords étaient « une bonne voie de sortie de la crise » et a organisé une rencontre le 12 février pour que les partis harmonisent leur position afin de parler d'une seule voix.

Le Conseil économique et social, dont le président Laurent Dona Fologo guidait la délégation gouvernementale aux négociations de Lomé, qui avait en un premier temps rejeté les textes de Marcoussis par une déclaration datée du 3 février, est finalement revenu sur ses positions par une déclaration officielle datée du 27 février.

« *Notre Voie* », l'organe de presse du Front populaire ivoirien, n'a pas hésité à fragiliser davantage les rapports déjà précaires entre pouvoir et opposition en insistant sur ces divergences et en lançant une vague d'accusations à l'encontre des différentes formations politiques qui se sont prononcées en faveur de l'application des accords de fin janvier. Ces nouvelles campagnes de presse aux nuances venimeuses présentaient notamment le RDR comme l'initiateur de la rébellion armée du nord et le PDCI comme la principale source de financement du MPIGO.

Sur fond d'une répartition des portefeuilles ministériels qui s'est avérée au fil des jours de plus en plus laborieuse, les tensions entre le FPI fidèle au pouvoir présidentiel et les autres formations politiques se sont accentuées, laissant place à des doutes croissants quant à l'efficacité d'un gouvernement de réconciliation nationale qui bénéficiera difficilement du consensus dont il était censé émerger.

132. Lire à ce sujet « Questions à Bédié et aux autres responsables de partis politiques », *Notre voie*, 31 janvier 2003 ; et « Hubert Oulaye (président du comité de contrôle du FPI) : Notre objectif n'était pas de dépecer l'Etat », *Fraternité Matin*, 14 février 2003.

133. Cette déclaration est signée par le PDCI, le FPI, l'UDPCI, l'UDCY et le MFA. Elle lance un appel pressant à l'apaisement et souligne que « *C'est le Sommet des Chefs d'Etat qui a, d'autorité, désigné le Premier Ministre (...)* Cette décision a été prise contre l'accord qui prévoyait la désignation du Premier Ministre par consensus après large consultation de toutes les Parties présentes à la Table-Ronde... ».

134. Le PDCI a demandé deux fois l'application des Accords par la voix de ses députés à l'Assemblée nationale (14 et 28 février), le PIT et l'UDPCI ont fait de même (la dernière déclaration dans ce sens date du 3 mars) et le RDR a plusieurs fois protesté contre les « *graves manquements* » qui émergeaient dans l'application des Accords de Marcoussis. Les 12 et 18 février, Ouattara a notamment annoncé que son parti ne participerait pas à la formation du gouvernement de réconciliation nationale tant que la sécurité de ses membres ne serait pas assurée et que des dispositions concrètes ne seraient prises pour une application totale des Accords.

8.3 Au sein de l'armée ivoirienne

Assimilée aux rebelles dans les textes des Accords et devant se soumettre aux mêmes mesures de désarmement et de démobilisation que ses ennemis, placée devant la perspective d'une restructuration et frustrée de ne pas avoir été invitée aux pourparlers de paix, l'armée ivoirienne a très mal réagi à la divulgation des contenus des Accords de Marcoussis. Plusieurs autorités militaires des FANCI ont en effet ouvertement déclaré leur mécontentement et leur ferme intention de refuser l'application des mesures envisagées lors des dix jours de négociations en banlieue parisienne.

Il est difficile de savoir si cette position pourra évoluer sensiblement avec le temps et si les militaires accepteront finalement de se soumettre entièrement à l'autorité politique du nouveau gouvernement. Le degré de frustration des militaires ivoiriens est en effet élevé ; après avoir enregistré les appels à l'aide adressés à la France par les membres du gouvernement avant même que commencent les opérations de combat sur le terrain, essuyé de nombreuses défaites sur le terrain et perdu la confiance de la population¹³⁵, l'armée a reçu de la part du président Gbagbo de nouveaux moyens matériels, sans pour autant ne pouvoir véritablement les utiliser pour cause de cessez-le-feu. Les mesures préconisées par les textes de Marcoussis risquent alors d'amplifier ce sentiment d'abandon et d'éloigner la possibilité d'une collaboration de la part des milieux militaires aux plans de paix.

Une autre interrogation de taille concerne l'attitude qu'auront les nouvelles recrues qui ont répondu à l'appel de Gbagbo pour un enrôlement volontaire et dont certaines viennent à peine de prendre fonction. Quelle sera leur réaction face à la démobilisation, et surtout, quelle forme de pression pourront-elles exercer sur les autorités politiques ?

A en juger par l'attitude que les militaires et les forces de l'ordre ont adoptée lors des journées violentes qui ont bouleversé Abidjan après la conclusion des négociations, on ne peut qu'afficher certaines réserves quant à leur disponibilité au dialogue. Souvent présents sur les lieux des violences et des affrontements, les corps habillés ont la plupart du temps fait preuve d'une passivité totale vis-à-vis des manifestants zélés et radicaux, quand leur attitude n'allait pas dans le sens des encouragements et de la complicité explicite.

De plus, les chroniques des derniers jours font état d'un sentiment de méfiance et de suspicion grandissant entre les soldats ivoiriens et français qui contrôlent le cessez-le-feu et protègent les ressortissants et les biens français. Dans la perspective des opérations de rassemblement, démobilisation et désarmement qui devraient être chapeautées par l'armée ouest-africaine mandatée par la CEDEAO avec le concours des forces armées françaises déjà présentes sur le terrain, ce sont là des indices de mauvais augure.

8.4 Au sein de la rébellion

La participation aux discussions de Marcoussis représente pour les rebelles ivoiriens, indépendamment du contenu final des Accords, une victoire politique de taille. La Table ronde de Paris a en effet attribué aux « Forces nouvelles » un rôle institutionnel et une reconnaissance officielle sur la scène politique internationale.

Rentrée en Côte-d'Ivoire peu après la clôture du Sommet des chefs d'Etat de fin janvier, la délégation politique des rebelles, guidée par Guillaume Soro, a entamé une longue tournée touchant notamment les villes de Bouaké, Dadané, Korhogo et Man pour expliquer aux populations le contenu des Accords signés en France. Insistant particulièrement sur l'attribution des ministères de la Défense et de l'Intérieur qu'ils avaient obtenue, selon leurs dires, directement du président Gbagbo, les porte-parole de la rébellion ont souligné leur intention de voir les Accords appliqués dans des délais rapides, fixant un ultimatum pour la nomination du gouvernement de réconciliation nationale à la date du 16 février.

Malgré l'expiration de ce délai, les rebelles ne passeront cependant pas à l'acte pour tenter de prendre Abidjan par la force comme ils l'avaient menacé, et leurs efforts se concentreront une fois de plus sur le plan diplomatique. Plusieurs rencontres avec les chefs d'Etats de la sous-région et les personnalités des instances politiques régionales

135. Dans un nombre important de sous-préfectures, les populations ne faisant plus confiance à l'armée après les déroutes subies par main des rebelles ont créé des comités d'autodéfense.

seront organisées¹³⁶ et une délégation¹³⁷ se rendra à Paris pour y rencontrer le Premier ministre Diarra qui représentait la Côte-d'Ivoire au Sommet « France-Afrique ». En marge de cette Conférence de chefs d'Etats, le 21 février, le secrétaire général du MPC I Guillaume Soro déclare que son mouvement est disposé à faire preuve de flexibilité et à renoncer aux ministères qui lui avaient été promis afin d'harmoniser sa position avec celle des autres parties impliquées dans le processus de paix, dans l'espoir d'accélérer la nomination du gouvernement de réconciliation nationale. Ces déclarations de « bonne volonté » seront cependant rapidement contredites par l'aile militaire du mouvement¹³⁸.

Ces premières dissensions qui sont apparues au sein de la rébellion ont compliqué davantage la tâche déjà délicate du Premier Ministre dans la

composition de son gouvernement et ont produit comme effet celui de redimensionner l'aile politique de la rébellion, forcée malgré elle de s'aligner sur les positions de l'aile militaire et d'adopter le même ton de fermeté¹³⁹.

136. Les rebelles rencontrent parmi les personnalités politiques le président ghanéen Kufour, qui assure la présidence de la CEDEAO, et le président Compaoré à Ouagadougou.

137. Cette délégation est composée notamment par Guillaume Soro et Louis Dacoury-Tabley.

138. Le 23 février, le colonel Gueu affirme en effet : « *Nous sommes prêts à reprendre les armes si nous n'obtenons pas les ministères de la Défense et de l'Intérieur et si les blocages actuels dans la formation du gouvernement de réconciliation nationale perdurent.* »

139. Le 1er mars, Guillaume Soro repose l'attribution des ministères de la Défense et de l'Intérieur comme condition incontournable à l'entrée de la rébellion au gouvernement de réconciliation nationale.

9. L'attitude du pouvoir ivoirien

Alternant souvent les propos conciliants avec des discours radicaux¹⁴⁰, le président Gbagbo porte certainement des responsabilités dans l'exacerbation des tensions et l'instauration d'un climat de terreur. Dès son arrivée à Paris pour participer au sommet des chefs d'Etat, le président ivoirien laisse entrevoir une réelle volonté politique d'aboutir à un plan de paix, de reconnaître l'échec de sa campagne militaire¹⁴¹ et d'accepter donc le principe d'accorder des concessions à ses adversaires. En même temps, il contribue à l'instauration du chaos sur le terrain¹⁴². Poussé à regagner subitement Abidjan avant même la clôture officielle du sommet des chefs d'Etat afin de faire revenir au plus vite le calme sur le terrain et expliquer le contenu des accords de Marcoussis à la population, Gbagbo se limitera à faire des tours de consultations privées et à repousser son discours jusqu'au soir du 7 février. Le contenu de ce discours¹⁴³, dans lequel le Président se dit prêt à respecter les principes de base des Accords à condition que la Constitution prime pour l'application des points litigieux, aura le mérite d'apaiser effectivement le climat interne en Côte-d'Ivoire et d'officialiser la prise de fonction du Premier ministre M. Seydou Elimane Diarra. Les bémols exigés par Gbagbo dans l'application des Accords et ses fréquents revirements de cap risquent cependant de rendre très laborieuse l'application pratique des mesures préconisées. Dans un premier temps, le président a refusé en effet la nomination du premier gouvernement proposé par M. Diarra le 11 février en exigeant qu'aucun portefeuille ne soit attribué aux rebelles, pour revenir sur ses déclarations deux jours plus tard, en acceptant le principe que les rebelles soient inclus dans le nouvel exécutif, mais uniquement avec des titres purement honorifiques. Une deuxième liste gouvernementale proposée par M. Diarra le 23 février est à nouveau refusée par le Président, qui élabore alors personnellement la composition d'une liste gouvernementale qui sera présentée aux partis politiques le 25 février sans pour autant recueillir leur accord.

Quant aux mesures qui portent sur l'armée, Gbagbo se limitera à féliciter ses soldats pour le travail accompli, en laissant se poursuivre l'appli-

cation des mesures de renforcement des FANCI commencées en décembre 2002, et en accordant la nationalité ivoirienne aux mercenaires enrôlés dans les rangs de l'armée en Côte-d'Ivoire.

Il est certainement difficile d'évaluer en quelle mesure les pressions exercées par les franges « extrémistes »¹⁴⁴ de l'entourage présidentiel influencent l'attitude de Gbagbo en le cantonnant dans un rôle de victime subissant les retombées des concessions qui lui auraient permis d'arriver à la Magistrature suprême. Il est certain que l'ascendant que certaines figures exercent sur lui est important et le place dans une position délicate ; ainsi, par exemple, il est difficile de savoir quel sont les réels rapports que Gbagbo entretient à l'heure actuelle avec des figures comme celle de Charles Blé Goudé. Les rapports de force entre les deux hommes pourraient avoir changé au cours des mois de crise, et le poids représenté par cette figure émergente de la politique ivoirienne qui parvient à mobiliser des dizaines de milliers de personnes ne peut être ignoré, y compris par le Président. Si cela était bien le cas, Gbagbo serait en quelque sorte victime de ses propres erreurs ; n'est-ce pas lui qui a voulu faire appel à des proches pour gérer la crise en écartant par la même occasion une partie de ses collaborateurs de la première heure comme le ministre Lida Kouassi ?

L'isolement auquel il est réduit sur le plan international dépend aussi, dans une certaine mesure au moins, de son attitude méprisante envers ses adversaires et de ses promesses trop souvent démenties. Son attitude envers les volontés de médiation étrangères, qu'elles soient françaises ou ouest-africaines, a toujours démontré une certaine

140. Le Président déclara le 25 janvier : « *Personnellement je suis heureux qu'on ait abouti à cet accord-là* », mais qualifie les Accords de « *simples propositions* » quelques heures plus tard.

141. Lors du point de presse à l'occasion du Sommet des chefs d'Etats de Paris le 25 janvier, Gbagbo déclare : « *Il y a deux manières de sortir d'une guerre. On fait la guerre et on la gagne militairement. Mais quand on ne l'a pas gagnée, on discute et on fait des compromis.* »

142. Un fonctionnaire du Quai d'Orsay, sous couvert d'anonymat, a déclaré à la presse présente au Sommet des chefs d'Etats que « *les écoutes téléphoniques ont permis d'apprendre que certains membres de la délégation de Gbagbo avaient téléphoné, samedi 25 janvier à Abidjan, pour demander à leurs partisans de « chauffer » les rues.* »

143. « Le message du président Gbagbo », *Fraternité matin*, 8 février 2003.

144. L'expression est celle utilisée par le porte-parole du Quai d'Orsay.

réticence envers la voie des négociations. Tout en remerciant la France pour ne pas avoir bloqué les aides au développement¹⁴⁵ et en insistant à plusieurs reprises pour que Paris intervienne au niveau militaire en soutien aux FANCI, Gbagbo a souvent poussé les relations avec Paris à la limite de la rupture¹⁴⁶, laissant s'installer un sentiment franco-phobe au sein de la population et soutenant une campagne de séduction envers les Etats-Unis.

Enfin, Gbagbo n'a pas hésité à jouer aussi la carte de la terreur. S'il est vrai que le pouvoir dénonce depuis longtemps de sérieuses difficultés dans l'exercice d'un contrôle efficace sur les membres des forces de l'ordre et sur une armée mal équipée et minée par des divisions internes profondes, il est tout aussi véridique que ce même pouvoir n'a pas hésité à couvrir plusieurs épisodes qui ont endeillé le pays. Les responsables de ces actes ont jusqu'ici bénéficié d'une impunité quasi totale et les enquêtes, pourtant promises à plusieurs reprises, n'ont pas été menées. En laissant s'ériger en règle l'impunité, et en démontrant une certaine bienveillance envers les corps armés et en particulier la gendarmerie¹⁴⁷, Gbagbo a contribué à dessi-

ner le climat de fracture dans lequel s'inscrit la crise actuelle.

Le rapport publié par les Nations unies sur la situation des droits de l'homme¹⁴⁸ qui conclut à l'existence de liens directs entre l'entourage du Président et les « escadrons de la mort », bien que dénoncé par Gbagbo comme une manœuvre de déstabilisation « ignominieuse et irresponsable », abonde malheureusement dans ce même sens.

145. « *Je remercie principalement la France qui, non seulement n'a pas arrêté de nous aider, mais, même, nous a permis avec le déclenchement de la crise de mettre entre parenthèses le remboursement de l'AFD pour des jours meilleurs.* »

146. Le dernier épisode qui témoigne de la dégradation des relations diplomatiques entre Abidjan et Paris est le refus de Gbagbo de participer à la Conférence des chefs d'États d'Afrique et de France qui s'est déroulée à Paris du 19 au 21 février.

147. Le corps de la gendarmerie a bénéficié d'une impunité totale, notamment lors du procès pour le « charnier de Yopougon ». Gbagbo a toujours été réticent à s'attaquer à ce corps des forces de l'ordre envers lequel il serait en quelque sorte créancier de son pouvoir. Ce furent en effet les gendarmes qui ripostèrent à l'armée lors des manifestations populaires refusant le résultat des élections proclamé par Guéi en octobre 2000.

148. Il s'agit du rapport de la mission d'urgence des Nations unies (S/2003/90).

10. Nomination du gouvernement de réconciliation nationale

C'est à nouveau loin d'Abidjan que les acteurs de la crise ivoirienne se sont réunis pour conclure des accords qui amèneront, cette fois-ci, à la composition du gouvernement de réconciliation nationale prévu par les textes signés à Marcoussis.

Acceptant l'invitation du président ghanéen John Kufour, président en exercice de la CEDEAO, les participants de la Table ronde de janvier et le président Gbagbo se sont rendus à Accra pour surmonter les derniers obstacles qui empêchaient la formation de la nouvelle équipe gouvernementale. Ces discussions¹⁴⁹, tenues du 6 au 8 mars, ont permis aux partis politiques et aux représentants de la rébellion de s'accorder sur les modalités à suivre en vue de mettre sur pied la formation gouvernementale, créer un Conseil national de sécurité afin de résoudre la question épineuse de l'attribution des ministères de l'Intérieur et de la Défense revendiqués par les rebelles du MPCCI, et définir les contours du transfert des prérogatives de l'exécutif au Premier ministre.

A l'issue de ces trois jours de négociations qui se sont déroulées sous la présidence du ministre ghanéen des Affaires étrangères M. Hackman Owusu-Agyemang en présence de quelques médiateurs étrangers¹⁵⁰, le Premier ministre Seydou Diarra a pu obtenir des avancées concrètes dans la formation de son gouvernement en déterminant la répartition des 41 postes ministériels. Le parti au pouvoir, le FPI, sort de ces pourparlers avec dix portefeuilles (dont celui de l'Economie et des Finances), alors que les deux principaux partis de l'opposition, le PDCI et le RDR en comptent sept chacun (en bénéficiant respectivement des Affaires étrangères et de la Justice)¹⁵¹. Les rebelles du MPCCI obtiennent le même nombre de portefeuilles (dont celui de la Communication et celui de l'Administration territoriale), alors que les deux autres branches de la rébellion, le MPIGO et le MJP, n'en reçoivent qu'un seul chacun. Il est intéressant de remarquer que de nouveaux cabinets ministériels figurent dans la liste présentée à Accra ; ces nouvelles instances¹⁵² reflètent la nécessité d'adaptation de l'activité politique à la situation de crise que traverse le pays et à l'objectif d'en venir à bout.

Les seuls ministères qui n'ont pas été attribués, faute de consensus entre les participants, sont ceux de l'Intérieur et de la Défense, auxquels les rebelles ont finalement accepté de renoncer « dans l'intérêt de la paix ». La compétence de la nomination de ces deux ministres, certainement l'une des questions les plus délicates, a donc été transférée au Conseil national de sécurité (CNS). Cette nouvelle instance composée de quinze membres¹⁵³ a vu le jour à l'issue des pourparlers d'Accra et s'est réunie pour la première fois le 11 mars 2003 à Yamoussoukro ; elle devra œuvrer pour dégager un consensus sur les personnalités auxquelles seront attribués les deux départements ministériels en question et assurer la gestion des affaires sécuritaires courantes tant que les noms de ces ministres ne seront pas connus. Remarquons que la composition de ce Conseil reprend en réalité des membres des forces qui étaient déjà présentes aux négociations de Marcoussis et d'Accra, sans que celles-ci ne parviennent pour autant à dégager un accord, ce qui laisse prévoir que les mêmes dissensions pourraient y faire surface.

La dernière étape à franchir avant l'instauration effective du gouvernement de réconciliation nationale dans les termes fixés par les textes de Marcoussis était le transfert de certaines prérogatives de l'exécutif au Premier ministre. Conformément à l'article 53 de la Constitution ivoirienne, le président Gbagbo a donc délégué certaines de ses compétences au gouvernement par voie d'un décret signé le 10 mars. Les pouvoirs ainsi attribués

149. Voir les textes de ces Accords en annexe.

150. Parmi ces personnalités, il y avait notamment le Secrétaire exécutif de la CEDEAO Mohamed Ibn Chmabas, le président du Comité de suivi des Accords de Marcoussis Albert Tévoédjrè et Lansana Kouyaté, au nom de l'OIF.

151. Le PIT et le UDPCI obtiennent quant à eux deux ministères chacun, alors que le MFA et le UDCY ne s'en voient attribuer qu'un seul.

152. On dénombre parmi ces nouveaux ministères celui des Victimes de guerre, celui des Déplacés et exilés, celui de la Réconciliation nationale, celui des Cultes, celui de l'Administration territoriale, celui des Réformes administratives ainsi que celui de l'Intégration régionale et Union africaine.

153. Les membres statutaires de ce Conseil sont le président de la République, le Premier ministre, le Chef d'état-major des FANCI, le Commandant supérieur de la gendarmerie nationale, le Directeur général de la police, les représentants des partis politiques signataires des Accords de Marcoussis (un membre par formation politique) et les représentants de la rébellion (un par mouvement rebelle).

à M. Seydou Elimane Diarra, seize au total¹⁵⁴, recourent presque entièrement les missions du gouvernement de réconciliation nationale ainsi qu'elles figurent dans les textes des Accords signés à Marcoussis. Il est intéressant de souligner que la délégation des pouvoirs accordée par le président Gbagbo présente des limites bien établies et vise à préserver le rôle prédominant de ce dernier. M. Diarra dispose en effet de ces pouvoirs accrus « pour une durée de six mois renouvelable » et est tenu de « rendre compte régulièrement au président de la République des avancements réalisés dans l'exécution de sa mission ». Ainsi, le chef de l'Etat laisse ouverte la possibilité de remplacer le Premier ministre en cours de route, en fonction de l'évaluation qu'il fera au bout des premiers mois de sa mission. Ceci représente une modification de ce qui était prévu par les textes de Marcoussis à propos de la fonction du Premier ministre¹⁵⁵. D'autres contradictions entre le décret du 10 mars et les Accords signés en France à la fin-janvier subsistent. Elles portent essentiellement sur deux points sensibles : le processus d'identification et le désarmement et la démobilisation des combattants. Contrairement à ce qui était prévu¹⁵⁶, le décret présidentiel stipule que le gouvernement de réconciliation devra œuvrer à la « poursuite des opérations d'identification et l'élaboration d'un projet de loi spéciale de naturalisation ». De plus, alors que parmi les domaines d'application des pouvoirs accrus accordés au Premier ministre figure explicitement celui du désarmement des forces rebelles, aucune mention précise n'est faite quant aux mesures de désarmement et de démobilisation immédiate des recrues enrôlées depuis le 19 septembre 2002, ainsi que stipulé par les Accords de Marcoussis¹⁵⁷. L'écart entre les textes des Accords et les mesures adoptées par le pouvoir présidentiel sur cette question est d'autant plus grand que cinq jours après la signature du décret, une liste de 1.000 nouveaux appelés à intégrer les rangs des FANCI a été publiée¹⁵⁸.

Le gouvernement de réconciliation nationale a finalement participé à son premier Conseil des ministres le 13 mars 2003 à Yamoussoukro, sous la surveillance des troupes françaises et de l'ECOFORCE, quarante-sept jours après la signature des Accords de Marcoussis. Malgré les déclarations de satisfaction faites par les différents membres des partis politiques et de la rébellion à la

conclusion des pourparlers d'Accra¹⁵⁹, des tensions de taille persistent entre les différents acteurs. Pour preuve, lors de la première séance de travail du nouveau gouvernement, on ne comptait que 21 ministres présents sur les 39 attendus. En plus de deux absences pour des raisons techniques, les trois mouvements rebelles ainsi que le RDR ont en effet décidé de ne pas envoyer leurs ministres à Yamoussoukro, avançant comme justification des problèmes logistiques et le manque de sécurité¹⁶⁰. Il est néanmoins plausible de croire que les véritables raisons de cette absence sont plutôt à rechercher dans le refus qu'auraient rencontré certaines des nominations des ministres RDR et rebelles auprès du président Gbagbo¹⁶¹.

Lors du second Conseil des ministres, prévu pour le 20 mars 2003, les ministres RDR, rentrés à Abidjan deux jours plus tôt, devraient cependant participer aux travaux, ainsi que le laissent envi-

154. Parmi les domaines d'application de ces compétences, il y a notamment le désarmement des forces rebelles, le rétablissement de l'intégrité territoriale et de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, la refondation et la restructuration des forces de sécurité, l'élaboration d'un projet de loi spéciale de naturalisation, la préparation des échéances électorales, la proposition d'un projet de loi sur le foncier rural et la promotion des droits de l'homme pour lutter contre l'impunité. Lire à ce sujet « Délégation de pouvoirs : le cadeau empoisonné de Gbagbo à Seydou Diarra », *L'Inter*, 13 mars 2003.

155. Au point 2.c des Accords signés en janvier, il était dit que « le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle ».

156. Dans les annexes de l'Accord de Marcoussis, on pouvait lire au point 1.2 que « le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil procédant notamment à la suspension du processus d'identification en cours (...) et devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour pour les étrangers originaires de la CEDEAO ».

157. Il s'agit du point 3 du paragraphe VII (Regroupement, désarmement et démobilisation) des annexes des Accords.

158. Voir la note n° 121.

159. Lire à ce sujet « Propos des leaders de partis », *Fraternité Matin*, 10 mars 2003.

160. Dans une lettre adressée au Premier ministre Seydou Diarra et datée du 12 mars 2003, Alassane Ouattara annonçait l'absence de ses ministres au premier Conseil. Il expliquait ainsi cette absence : « De nombreux cadres du RDR, dont ceux désignés pour faire partie du gouvernement de réconciliation nationale, se trouvent actuellement à l'extérieur du pays compte tenu des nombreuses exactions et des tueries dont nos militants et cadres ont été victimes au cours des derniers mois. De ce fait, les ministres RDR ne pourront prendre part au premier Conseil des ministres prévu pour le jeudi 13 mars 2003. »

161. Les nominations qui seraient rejetées par Gbagbo sont celles de Louis Dacoury-Tabley pour le MPCCI, ainsi que celle de Mme Kandia Camara, désignée par le RDR comme ministre de la Femme, de la famille et de l'enfant.

sager les déclarations rendues par les responsables de ce parti.

La prise de fonction du gouvernement de réconciliation nationale, saluée par la communauté internationale comme un pas décisif vers le retour de la paix et de la stabilité¹⁶², a suscité de vives réactions de condamnation au sein de la frange la plus radicale de l'opinion publique ivoirienne. Plusieurs déclarations à la presse des différents chefs de file des « mouvements patriotes »¹⁶³, traditionnellement proches du président Gbagbo, font en effet état de méfiance vis-à-vis du gouvernement et lancent des appels à la résistance en condamnant encore une

fois la présence de soldats français sur le territoire ivoirien.

162. Lire à ce sujet « Déclaration du Quai d'Orsay », *Fraternité Matin*, 8 mars 2003, le communiqué de presse de l'Union africaine n° 016/2003 et « Le Comité de suivi regrette l'absence des rebelles et du RDR à Yamoussoukro », *AFP*, 14 mars 2003.

163. Plusieurs figures qui avaient animé la scène politique ivoirienne au lendemain de la signature des Accords de Marcoussis, dont Charles Blé Goudé, Jean Yves Dibopieu président de la FESCI et le président de l'Assemblée nationale Mamadou Koulibaly, se sont exprimées sur la nomination du gouvernement en refusant d'en reconnaître la légitimité. Lire à ce sujet « Après la formation du gouvernement de réconciliation nationale – Voici les réactions des patriotes ivoiriens », *L'Inter*, 10 mars 2003 et « La société civile prépare la résistance », *Soir Info*, 12 mars 2003.

11. Conclusions

Il serait réducteur et simpliste de soutenir que la guerre qui sévit en Côte-d'Ivoire depuis le mois de septembre 2002 est une guerre uniquement ethnique, économique, religieuse ou de pouvoir. Certes, toutes ces facettes y figurent à divers degrés et composent un dessin d'ensemble d'une grande complexité.

Engendrée par des tensions socio-économiques de longue date et favorisée par une situation interne que le régime au pouvoir a gérée de manière de plus en plus autoritaire et avec des difficultés croissantes, la crise que traverse actuellement la Côte-d'Ivoire, de loin la plus aiguë que le pays ait connue dans son histoire, est avant tout le reflet d'une série d'échecs cuisants.

Premièrement, elle exprime l'échec de la classe politique ivoirienne. Affectée par une boulimie du pouvoir et des richesses matérielles, l'élite politique ivoirienne n'a jamais été capable d'affronter les problèmes qui minent la société sans avoir recours à des pratiques de clientélisme. Les querelles personnelles et les intérêts des différents clans qui se sont partagé le pouvoir ont toujours occupé davantage les dirigeants que les réels problèmes à résoudre. Les quatre ténors de la vie politique ivoirienne des dernières années (Gbagbo, Ouattara, Bédié et Guéi) portent tous une partie des responsabilités de la situation catastrophique que traverse actuellement le pays. Passant tantôt dans le camp des victimes et tantôt dans celui des bourreaux, ils ont participé à un nombre important d'alliances politiques qu'ils ont reniées par la suite, alternant chasse aux sorcières et gouvernements d'ouverture, en proclamant à maintes reprises une réconciliation qui n'a jamais réellement bénéficié d'une volonté politique effective. Corrompue et intéressée, la classe politique ivoirienne a assisté passivement à l'enlèvement du pays dans le chaos et l'abandon, sans jamais être à la hauteur de la tâche

qui lui était confiée, et perdant pas à pas la confiance d'une partie croissante de la population.

Il s'agit également d'un échec pour la sous-région qui n'a pas su protéger ses perspectives de développement et ses intérêts communs en oeuvrant pour que le moteur économique qu'est la Côte-d'Ivoire ne se rouille pas. Souvent trop occupés à se tendre des pièges les uns aux autres pour des questions personnelles ou à tenter de sauvegarder un pouvoir acquis parfois à la faveur de la ruse, voire par les armes et la répression, les chefs d'Etat de la région ont été incapables d'empêcher l'apparition d'une guerre civile aux portes d'Abidjan. Inefficaces dans la prévention, ils se montreront, hélas, tout aussi inaptes à intervenir de manière concrète une fois le conflit déclenché.

Echec aussi de la France et de l'Union européenne qui se voudraient pourtant experts en matière de droits humains et de développement. La première, trop impliquée sur le terrain pour préserver ses énormes intérêts économiques et ses alliances stratégiques, a souvent apporté son appui aux responsables de la détérioration de la situation. Elle a attendu passivement jusqu'à ce que la situation atteigne un point de non-retour avant d'envisager de s'impliquer diplomatiquement et d'imposer son influence. La seconde, trop respectueuse du premier rôle que la France prétend jouer dans la région, s'est longtemps contentée d'en suivre les indications en se contentant d'appliquer en Côte-d'Ivoire une politique d'aide au développement au bilan mitigé et privée d'approche critique.

Echec, enfin, de la politique d'aide des institutions financières internationales qui, en imposant des réformes structurelles au nom de la bonne gouvernance et des ajustements des comptes de l'Etat, a favorisé la dégradation des conditions socio-économiques du pays. La redistribution fortement inégalitaire des richesses et les tensions sociales qui ont découlé de cet appauvrissement global de la société ivoirienne ont lentement mais inévitablement créé un terrain fertile aux formes violentes de contestation.

Des questions qui demeurent, des réponses qui s'imposent

Presque deux mois après la signature des Accords de Marcoussis, le climat en Côte-d'Ivoire reste tendu et de sérieuses menaces d'une détérioration ultérieure de la situation persistent. Les mesures envisagées lors des pourparlers du mois de janvier ont connu des nombreux retards dans leur mise en application, à l'image de la nomination du gouvernement de réconciliation nationale du Premier ministre Seydou Diarra qui a rencontré, selon sa propre expression, des « blocages venant de toutes parts » qui l'ont poussé à plusieurs reprises à menacer de démissionner.

Les combats dans l'ouest du pays continuent de faire rage et aucun aucune force présente sur le terrain, y compris les mouvements rebelles, ne semble être en mesure de reprendre le contrôle effectif d'une région qui sombre dans le chaos. La présence de troupes libériennes, souvent incontrôlées et incontrôlables, fait planer des risques de balkanisation du conflit dans une partie de la région déjà particulièrement instable. Les relations entre Abidjan et ses partenaires internationaux, la France et les pays voisins en premier lieu, ont connu une dégradation sensible depuis le déclenchement de la crise et les divisions au sein de la classe politique ivoirienne se creusent, y compris dans certains partis.

Face à une telle situation, il est ardu d'avancer des prévisions sur les évolutions futures et certaines questions restent posées.

La société ivoirienne pourra-t-elle puiser dans ses ressources le courage et la force pour sortir de cette crise qui l'a ébranlée ? Les politiciens pourront-ils accepter les mesures de sortie de crise sans se livrer à des calculs partisans en perspective de l'élection présidentielle de 2005 ? Dans quelles conditions ces élections arriveront-elles ? Ouvriront-elles enfin le chemin de la démocratie ?

Et encore : les responsables politiques et rebelles accepteront-ils d'abandonner leurs intérêts particuliers pour mettre ceux de la nation et de la sous-région en avant ?

Quelle sera l'attitude de la communauté internationale si les mesures de sortie de crise devaient échouer ? Jusqu'où la France serait-elle prête à aller ? L'aide financière dont le pays a cruellement besoin pour atténuer les tensions sociales qui risquent de s'amplifier se poursuivra-t-elle dans le futur ?

Enfin, la nouvelle génération de la classe politique ivoirienne saura-t-elle prendre la relève sans retomber dans la spirale de la violence qui lui a permis d'arriver au devant de la scène ?

C'est probablement des réponses à ces interrogations que dépend l'avenir de la Côte-d'Ivoire et le parcours qu'elle suivra pour retrouver ce qui jadis lui semblait acquis presque par droit naturel : la paix et la stabilité.

Annexe 1. Les accords de Linas-Marcoussis

A l'invitation du Président de la République Française, une Table Ronde des forces politiques s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes : FPI, MFA, MPC, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Nous vous proposons en exclusivité les accords paraphés par les participants.

- 1) A l'invitation du Président de la République Française, une Table Ronde des forces politiques s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes : FPI, MFA, MPC, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO.

Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments – principes et annexes ont valeur égale :

- 2) La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le déploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

- 3) La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'état. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :

- a) Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire ;

- b) Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.

- c) Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier Ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.

- d) Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.

- e) Il disposera pour l'accomplissement de sa mission des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en œuvre du programme gouvernemental.

- f) Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonction à refonder une armée

attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.

- g) Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.

- h) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.

- 4) La Table Ronde décide de la mise en place d'un Comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en œuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises.

La Table Ronde recommande à la Conférence des Chefs d'Etat que le Comité de suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment :

- le représentant de l'Union européenne,
- le représentant de la Commission de l'Union africaine,
- le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations Unies,
- le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- les représentants du FMI et de la Banque mondiale,
- un représentant des pays du G8,
- le représentant de la France.

- 5) La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.

- 6) La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

POUR LE FPI, Pascal AFFI N'GUESSAN
 POUR LE MJP, Gaspard DELI
 POUR LE MFA, Innocent KOBENA ANAKY
 POUR LE MPC, Guillaume SORO
 POUR LE MPIGO, Félix DOH
 POUR LE PDCI-RDA, Henri KONAN BÉDIE
 POUR LE PIT, Francis WODIE
 POUR LE RDR, Alassane Dramane OUATTARA
 POUR L'UDCY, Théodore MELEG
 POUR L'UDPCI, Paul AKOTO YAO
 LE PRÉSIDENT, Pierre MAZEAUD

Annexe 2. Annexe des accords de Linas-Marcoussis

LEPRESIDENT
Pierre MAZEAUD

ANNEXE PROGRAMME
DU GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION

I - Nationalité, identité, condition des étrangers

- 1) La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des dispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.

La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes.

La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que, dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. Toutefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.

En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale :

- a. relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recourant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux ;
 - b. déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852, et des personnes résidant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leur droit d'option dans les délais prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.
- 2) Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment :
- a. La suspension du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.
 - b. La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui concerne la preuve de la nationalité.
- 3) La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces

étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification.

- a. Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002-03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement.
- b. De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes.
- c. La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en œuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

II - Régime électoral

- 1) La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1^{er} août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Commission Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.
- 2) Le gouvernement de réconciliation nationale :
 - a. assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux ;
 - b. proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau ;
 - c. déposera dans un délai de 6 mois un projet de loi relatif au statut de l'opposition et au financement public des partis politiques et des campagnes électorales ;
 - d. déposera dans le délai d'un an un projet de loi en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues ;
 - e. prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

III - Eligibilité à la Présidence de la République

- 1) La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées : *«Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et*

être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère Ivoirien d'origine.»

- 2) Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants : «*exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger*».
- 3) Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

IV - Régime foncier

- 1) La Table Ronde estime que la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridiquement délicat et économiquement crucial.
- 2) Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale :
 - a. accompagnera la mise en œuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière.
 - b. proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

V - Médias

- 1) La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.
- 2) Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et à favoriser l'indépendance financière des médias. Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.
- 3) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira immédiatement la libre émission des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

VI - Droits et libertés de la personne humaine

- 1) Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une Commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en Côte d'Ivoire. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.
- 2) Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une commission internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire national afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.
- 3) Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des «*escadrons de la mort*» et de leurs commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.

- 4) Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur des toutes les victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la Commission nationale des droits de l'homme, il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

VII - Regroupement, désarmement, démobilisation

- 1) Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 2) Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 3) L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre seront immédiatement démobilisées.
- 4) Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en œuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.
- 5) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie n'exonèrera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- 6) Le gouvernement de réconciliation nationale procédera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures.

VIII - Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

- 1) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.
- 2) Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures, de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohésion sociale.
- 3) La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

IX - Mise en oeuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

Annexe 3. Les accords d'Accra

1. A l'invitation de Son Excellence Monsieur John Agyekum KUFUOR, Président de la République du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, s'est réunie à Accra les 6 et 7 mars 2003.
2. Ont participé à cette Table Ronde les formations suivantes : FPI, MFA, MJP, MPCl, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Et comme facilitateurs, le Président du Comité de Suivi de l'Accord de Marcoussis, Professeur Albert TEVOEDJRE, le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Docteur Mohamed Ibn CHAMBAS, le Représentant Spécial du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Monsieur Raph UWECHUE, le Représentant Spécial de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Monsieur Lansana KOUYATE, le Représentant Spécial de l'Union Africaine, Monsieur André SALIFOU. La réunion s'est tenue sous la haute Présidence du Président KUFUOR, assisté de Son Excellence Monsieur Hackman OWUSU AGYEMANG, Ministre des Affaires Etrangères du Ghana.
3. Suite à la présentation faite par le Premier Ministre de consensus, Son Excellence Seydou Elimane DIARRA, sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis, les représentants des différentes forces politiques ont procédé à un large échange de vues sur les difficultés auxquelles se heurtent les efforts déployés par le Premier Ministre pour la formation du gouvernement.
4. La Table Ronde réaffirme sa volonté d'adhésion à l'Accord de Marcoussis considéré unanimement comme cadre de résolution durable de la crise ivoirienne. A cette fin, les participants ont pris l'engagement de collaborer avec le Président Laurent GBAGBO et le Premier Ministre Seydou DIARRA en vue de mettre en place un gouvernement de réconciliation nationale équilibré.
5. Se référant à l'accord de Marcoussis, la Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et la restauration de l'autorité de l'Etat. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. La Table Ronde réaffirme par ailleurs, l'autorité du Président Laurent GBAGBO, en sa qualité de Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, garant de la Constitution et des institutions républicaines.
6. Elle salue la volonté du Chef de l'Etat d'appliquer l'Accord de Marcoussis, notamment par la mise en œuvre, avant le 14 mars 2003, des dispositions pertinentes relatives à :
 - a) la délégation des pouvoirs au Gouvernement ;
 - b) la formation d'un Gouvernement de Réconciliation Nationale.
7. Concernant la formation du gouvernement de réconciliation nationale et en vue de sortir de l'impasse actuelle, la Table Ronde recommande :
 - a) La création d'urgence d'un Conseil National de Sécurité de quinze (15) membres comprenant, le Président de la République, le Premier Ministre, un représentant de chacune des forces politiques signataires de l'Accord de Marcoussis, un représentant des F ANCI, un représentant de la Gendarmerie Nationale et un représentant de la Police Nationale pour concourir à la bonne gestion des Ministères de la Défense et de la Sécurité Intérieure. Sur proposition de ce Conseil, le Premier Ministre soumettra, dans les plus brefs délais, au Président de la République, en vue de leur nomination aux postes de Ministre de la Défense et de Ministre de la Sécurité, des personnalités choisies sur une base consensuelle.
 - b) L'attribution au MPCl de deux Ministères d'Etat : le Ministère de l'Administration du Territoire et le Ministère de la Communication.
 - c) Le respect des choix faits par les forces politiques de leurs représentants au gouvernement.
8. La Table Ronde invite le gouvernement ivoirien, de concert avec les troupes françaises et celles de la CEDEAO à, prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des participants à la Table Ronde de Marcoussis, des membres du Gouvernement en particulier et de la population en général.
9. La Table Ronde rappelle la nécessité pour toutes les forces en présence de faire cesser immédiatement les massacres et tueries ainsi que toutes les exactions commises dans leurs zones d'opération.
10. Par ailleurs, en vue de promouvoir l'esprit de réconciliation nationale, la Table Ronde lance un appel solennel aux acteurs socio-politiques et aux médias afin qu'ils s'engagent résolument à soutenir le processus de mise en œuvre de l'Accord de Marcoussis. Elle demande également la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Et prisonniers de guerre.
11. La Table Ronde rend un hommage appuyé au Président John Agyekum KUFUOR pour avoir initié cette rencontre et pour les sages conseils prodigués aux participants en vue de les engager à placer l'intérêt supérieur de la Nation ivoirienne au-dessus des intérêts individuels.
12. Les participants à la Table Ronde expriment leurs sincères remerciements au Secrétaire Exécutif de la CEDEAO pour sa détermination et son implication personnelle dans la résolution de la crise ivoirienne.
13. La Table Ronde exprime sa profonde gratitude au Président et aux membres du Comité de Suivi pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans la résolution du conflit. Elle les appelle à veiller scrupuleusement au respect des termes de l'Accord de Marcoussis, et demande à toutes les parties de leur apporter une pleine coopération.
14. Elle adresse ses vifs remerciements et sa profonde gratitude au Président KUFUOR, au gouvernement et au peuple Ghanéens pour leur accueil chaleureux et leur fraternelle hospitalité.

Fait à Accra, le 7 mars 2003

Pour le FPI Pascal AFFI N'GUESSAN
 Pour le MFA Innocent KOBENA ANAKY
 Pour le MJP Gaspard DELI
 Pour le MPCl Guillaume Soro
 Pour le MPIGO Roger BANCHI
 Pour le PDCI-RDA Alphonse DJEDJE MADY
 Pour le PIT Francis WODIE
 Pour le RDR Alassane Dramane OUATTARA
 Pour l'UDCY Théodore MEL EG
 Pour l'UDPCI Paul AKOTO YAO
 Honorable Hackman OWUSU-AGYEMANG Président
 Conseil Ministériel de Médiation et de Sécurité de la
 CEDEAO



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles, le GRIP est un institut de recherche indépendant qui étudie les questions de défense, de sécurité et de désarmement. Par ses travaux, le GRIP veut contribuer à une meilleure compréhension de ces problématiques dans la perspective d'une amélioration de la sécurité internationale en Europe et dans le monde.

Adresse : rue Van Hoorde, 33
B -1030 Bruxelles
TEL: (32.2) 241.84.20
FAX: (32.2) 245.19.33
E.Mail: admi@grip.org
Website: <http://www.grip.org>

(bureaux ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 13h et
de 13h30 à 17h)

Directeur : Bernard Adam

Coordination : Bernard Adam,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Marc Schmitz

Recherche : Bernard Adam,
Georges Berghezan, Ilhan
Berkol, Claudio Gramizzi, Luc
Mampaey, Félix Nkundabagenzi,
Sophie Nolet, Caroline Pailhe,
Valérie Peclow, Federico
Santopinto, Marc Schmitz,
Michel Wéry, Xavier Zeebroek

Secrétariat et administration :
Edith Grosse, Caroline Pailhe,
Chantal Schamp

Centre de documentation :
Valérie Peclow, Alain
Reisenfeld

Edition, relations publiques :
Denys Detandt, Sabine Fievet,
Sophie Nolet, Marc Schmitz

Informatique : Luc Mampaey

Conseil d'administration :
Bernard Adam (administrateur
délégué), Rik Coolsaet, Laurent
Dumont, Carl Vandoorne, Guy
Vaerman, Michel Wautelet.

LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu par son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc. Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géo-stratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

3. Les Rapports du GRIP

Cette nouvelle collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

Tarifs 2003

	Belgique	Autres Europe	Autres Monde
1. Cotisation			
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	15 euros 605 FB	16 euros 645 FB	18 euros 726 FB
2. Les Livres du GRIP			
<i>Abonnement annuel aux 5 livres¹ et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	75 euros 3.025 FB	85 euros 3.428 FB	90 euros 3.630 FB
3. Abonnement complet²			
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	125 euros 5.042 FB	140 euros 5.647 FB	150 euros 6.050 FB
4. Abonnement de soutien	250 euros 10.084 FB	250 euros 10.084 FB	250 euros 10.084 FB

1. L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par Email (publications@grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue Van Hoorde 33 B -1030 Bruxelles.

Modes de paiement : **Belgique** (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement) / **France** (chèque barré; mandat postal international) / **Luxembourg** (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP, libellé en FL) / **Autres pays** (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / **Autre moyen de paiement** (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

Les Rapports du GRIP

- | | |
|---|--|
| <p>1/97 Ex-Yougoslavie - L'embargo sur les armes et le réarmement actuel, Georges Berghezan, 32p., 7,44 euros.</p> <p>2/97 FN Herstal : Quel avenir pour la tradition armurière ?, Luc Mampaey, 20p., 4,96 euros.</p> <p>3/97 Burundi : trafics d'armes et aides militaires, Human Rights Watch, 60p., 11,16 euros.</p> <p>1/98 L'industrie belge de défense - Adaptation, consolidation et mythe de la reconversion, Luc Mampaey, 84p., 12,39 euros.</p> <p>2/98 Kosovo : poudrière des Balkans, Sevdî Zymberaj et Bernard Adam, 21p., 7,44 euros.</p> <p>3/98 Concepts et potentiels nucléaires 1999-2000, André Dumoulin, 35p., 7,44 euros.</p> <p>4/98 La Belgique et les satellites de renseignement, André Dumoulin, 23p., 4,96 euros.</p> <p>5/98 Le programme HAARP : science ou désastre ?, Luc Mampaey, 84p., 11,16 euros.</p> <p>1/99 Les armes non létales - Une nouvelle course aux armements, Luc Mampaey, 40p., 8,68 euros.</p> <p>2/99 La guerre du Congo-Kinshasa - Analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale, Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 54p., 9,92 euros.</p> <p>3/99 Post-Cold War Conversion in Europe - Defence Restructuring in the 1990s and the Regional Dimension, collectif, 104p., 17,35 euros.</p> <p>1/00 La détention d'armes par les civils - Armes à feu : un enjeu en matière de Santé publique, Sophie Nolet, 44p., 8,68 euros.</p> <p>2/00 Marquage et traçage des armes légères, Ilhan Berkol, 72p., 14,87 euros.</p> <p>3/00 Bilan de la guerre du Kosovo : Résultat des frappes - Fin du conflit - La reconstruction - La situation en Serbie-Monténégro, Valérie Peclow et Bernard Adam, 56 p., 9,92 euros.</p> <p>4/00 National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques, Aris Roubos et Michel Wautelet, 60p., 9,92 euros.</p> <p>5/00 L'Union européenne et la prévention des conflits africains, Félix Nkundabagenzi, 28p., 7,44 euros.</p> <p>6/00 Groupe Herstal S.A. - L'heure des décisions, Luc Mampaey, 34p., 7,44 euros.</p> | <p>7/00 La disponibilité des armes légères illicites - Comment combattre cette menace internationale, Peter Lock, 34p., 7,44 euros.</p> <p>1/01 Le micro-désarmement - Le désarmement concret en armes légères et ses mesures associées, Michel Wéry avec la contribution de Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 64p., 13 euros.</p> <p>2/01 Le réarmement de la Sierra Leone - Un an après l'accord de paix de Lomé, Eric G. Berman, une étude de Small Arms Survey, 42p., 8,50 euros.</p> <p>3/01 La disponibilité des armes à feu - Quel impact sur la sécurité et la santé publique ?, collectif, 40p., 8,50 euros.</p> <p>4/01 La conférence des Nations unies de juillet 2001 sur les armes légères - Analyse du processus et de ses résultats, Ilhan Berkol, 58p., 11 euros.</p> <p>5/01 L'ONU face au terrorisme, Sandrine Santo, 38p., 8,50 euros.</p> <p>1/02 La Chine et la nouvelle Asie centrale - De l'indépendance des républiques centrasiatiques à l'après-11 septembre, Thierry Kellner, 40p., 8,50 euros.</p> <p>2/02 L'Union européenne et la prévention des conflits - Concepts et instruments d'un nouvel acteur, Félix Nkundabagenzi, Caroline Pailhe et Valérie Peclow, 72p., 13 euros.</p> <p>3/02 L'Inde et le Pakistan - Forces militaires et nucléaires en présence, Françoise Donnay, 40 p., 8,50 euros.</p> <p>4/02 Les exportations d'armes de la Belgique, Bernard Adam, Sarah Bayés, Georges Berghezan, Ilhan Berkol, Françoise Donnay, Luc Mampaey et Michel Wéry, 72 p., 13 euros.</p> <p>1/03 Les relations arméno-turques - La porte close de l'Orient, Burcu Gültekin et Nicolas Tavitian, 32p., 7 euros.</p> |
|---|--|

Les «Rapports du GRIP» sont peu diffusés en librairie. Avant tout disponibles au GRIP.